



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

60^e séance plénière

Mercredi 3 décembre 1997, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Il en est ainsi décidé.

Point 16 de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

d) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Note du Secrétaire général (A/52/695)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'invite les membres à examiner la note du Secrétaire général contenue dans le document A/52/695, traitant de l'élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Dans sa note, le Secrétaire général informe l'Assemblée qu'il propose de nommer M. Klaus Töpfer Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour un mandat de quatre ans, à compter du 1er janvier 1998. Toutefois, j'ai été informé par le Secrétaire général que la date d'entrée en vigueur du mandat devait être reportée au 1er février 1998.

Par conséquent, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite élire M. Klaus Töpfer Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour un mandat de quatre ans, à compter du 1er février 1998?

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, au nom de mon gouvernement et en mon propre nom, présenter nos chaleureuses félicitations à M. Klaus Töpfer pour son élection au poste de Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

M. Töpfer est bien connu dans cette Assemblée. Nous nous souvenons bien de l'habileté avec laquelle il s'est acquitté de ses fonctions à la présidence de la Commission du développement durable. Ses talents associés à son expérience des milieux gouvernementaux et universitaires nous donnent l'assurance qu'il apportera au PNUE une riche expérience en défendant la cause de la protection de l'environnement dans le monde.

Nous savons tous que la pauvreté est aussi bien une cause qu'un effet de la dégradation de l'environnement. Comme cela a été observé pendant la session extraordinaire, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs du Sommet de la Terre, notamment en raison du manque des ressources financières suffisantes et prévisibles et de l'absence de transfert de technologies écologiquement rationnelles.

M. Töpfer prend la direction du PNUE au moment où le processus de réforme des Nations Unies est en cours. Ces réformes, entre autres, visent à rénover le système des Nations Unies, en revitalisant et renforçant ses fonds et ses

programmes afin d'aboutir à une plus grande efficacité, une plus grande efficacité et une meilleure transparence. Nous rappelons le rôle décisif du PNUE, organe principal dans le domaine de l'environnement. On prévoit que pendant la réforme en cours des Nations Unies, ce rôle va être renforcé.

La tâche qui attend M. Töpfer n'est pas aisée. Nous sommes pourtant certains qu'il saura être à la hauteur de ses responsabilités en s'acquittant efficacement et effectivement de sa tâche. Certains des grands problèmes que le PNUE a toujours eu à affronter sont l'insuffisance de fonds, la décentralisation des secrétariats ayant à connaître de l'environnement et les goulets d'étranglement financiers et gestionnaires. Mon pays pense que la crédibilité et l'engagement de M. Töpfer envers les questions de l'environnement devraient être confortés par l'appui indivisible des pays développés et des pays en développement. Nous devrions donc lui accorder toutes les ressources nécessaires, faute de quoi son engagement ne pourra porter ses fruits.

Il aura besoin, entre autres, de ressources financières suffisantes, stables et prévisibles pour s'acquitter efficacement des problèmes environnementaux qui persistent.

Le Kenya, pour sa part, continuera de fournir l'appui nécessaire, ainsi qu'un climat favorable, susceptible de permettre au Directeur exécutif de s'acquitter de ses fonctions au mieux de ses capacités. Nous sommes pleinement engagés à continuer d'appuyer le Programme des Nations Unies pour l'environnement au siège du PNUE à Nairobi et nous aimerions être informés du type d'assistance que le Directeur exécutif aimerait recevoir. Nous lui disons donc : «Bienvenue au Kenya, Monsieur le Directeur exécutif.»

M. Wahab (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Ambassadeur Ahmad Kamal, Représentant permanent du Pakistan, j'ai l'honneur de donner lecture de cette déclaration :

«Je voudrais féliciter M. Klaus Töpfer de son élection unanime au poste de Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui est une reconnaissance de l'importante contribution de M. Töpfer dans le domaine de la protection de l'environnement. Nous estimons également que l'élection de M. Töpfer est également une reconnaissance du rôle joué par l'Allemagne dans la promotion de l'objectif de la protection de l'environnement dans le cadre des Nations Unies.

La délégation pakistanaise voudrait également exprimer sa reconnaissance sincère pour le travail de la Directrice exécutive sortante, Mme Elizabeth Dowdeswell.

Le Pakistan a participé activement à toutes les activités des Nations Unies dans le domaine de l'environnement. À la Conférence de Rio, il a eu l'honneur de représenter le Groupe des 77 et la Chine. Nous attachons une grande importance à la mise en oeuvre du programme Action 21. Nous sommes convaincus que le Programme des Nations Unies pour l'environnement peut jouer un rôle déterminant et favoriser la réalisation des objectifs d'Action 21.

Je tiens également à rappeler la déclaration adoptée par les ministres du Groupe des 77 et de la Chine en septembre dernier. Ils ont réaffirmé leur intention de renforcer le PNUE et d'en faire la principale organisation en matière d'environnement et ils ont exhorté les pays développés à appuyer le PNUE par un apport de ressources financières suffisant et prévisible. Les ministres se sont dits déterminés à n'approuver aucune mesure qui risquerait d'affaiblir le PNUE.

Les pays en développement voudraient jouer leur rôle dans le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nous espérons que, pour la nomination du Directeur exécutif adjoint du Programme, le principe de la représentation géographique équitable sera respecté.»

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé notre examen du point 16 d) de l'ordre du jour.

Point 37 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapports du Secrétaire général (A/52/467 et A/52/581)

Projets de résolution (A/52/L.54, A/52/L.55 et A/52/L.62)

Amendements (A/52/L.63)

M. Wolzfeld (Luxembourg) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européen-

ne, à savoir l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovénie, la Slovaquie et le pays associé, Chypre, ainsi que l'Islande, qui se rallient à la présente déclaration.

Au début de cette décennie, la Conférence de Madrid et le processus d'Oslo avaient ouvert la voie à une reconnaissance mutuelle entre Israël et ses voisins, et à une paix négociée dans l'ensemble de la région. Les populations du Moyen-Orient entrevoyaient enfin la perspective de pouvoir vivre dans la paix, la sécurité, le respect mutuel et la dignité sur les terres qu'elles ont en partage.

Malheureusement, l'immense espoir qui avait été suscité à l'époque a été déçu au cours des derniers mois, et l'on a pu craindre que le processus de paix ne fût désormais en péril. L'absence de progrès dans les négociations, le défaut de mise en oeuvre des accords conclus, la recrudescence des actes de violence à l'égard des populations civiles ont compromis la confiance qu'avaient les populations de la région dans le processus de paix, et ont suscité parmi celles-ci un sens de frustration aiguë.

Pour trop de personnes dans la région, la réalité quotidienne demeure placée sous le signe de l'indigence, de l'insécurité et du désespoir. En octobre dernier, suite aux efforts des coparrains du processus de paix, les parties se sont revues après une longue interruption des pourparlers. Nous formulons l'espoir que les parties pourront ainsi restaurer progressivement la confiance mutuelle et reprendre les négociations dans un esprit de persévérance et de coopération.

Pour sa part, l'Union européenne appelle les parties à honorer les obligations et les engagements qu'elles ont contractés dans le cadre du processus de Madrid et d'Oslo, de mettre pleinement en oeuvre les accords israélo-palestiniens déjà conclus et de rejeter toute initiative unilatérale qui risquerait de retarder ou de rendre plus difficile le processus de paix. Dans ce contexte, nous rappelons notre opposition au développement d'implantations dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem, ainsi que notre attachement à la coopération en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme.

L'Union européenne réaffirme sa position en ce qui concerne le statut de Jérusalem. La partie orientale de Jérusalem relève des principes énoncés dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui affirme notamment le caractère inadmissible de l'acquisition de territoires par la force.

L'Union européenne estime qu'il est nécessaire de faire également progresser les autres volets du processus de paix, afin de surmonter l'impasse actuelle et de créer un climat de confiance entre toutes les parties. En effet, la stagnation des volets syrien et libanais du processus constitue une menace pour la sécurité de tous.

L'Union européenne continuera de ce fait à appuyer la reprise des négociations entre Israël et la Syrie, ainsi que l'ouverture de négociations entre Israël et le Liban, qui respectent pleinement l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de ce pays. Nous avons à maintes reprises demandé le retrait de toutes les forces étrangères du Liban, et préconisé la coopération avec les forces des Nations Unies qui y sont présentes.

Nous tenons également à confirmer notre appui au volet multilatéral du processus de paix, qui est appelé à jouer un rôle important en vue de compléter et de promouvoir les négociations bilatérales. Dans ce contexte, l'Union européenne prendra une part active aux travaux du Groupe de travail régional pour le développement économique, ainsi que d'autres groupes multilatéraux.

L'Union européenne continuera, par les relations d'amitié et de confiance qu'elle entretient avec les différentes parties, et en intensifiant son engagement sur le plan diplomatique, y compris par son Envoyé spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, à veiller à ce que la tâche des bâtisseurs de la paix soit menée à son terme. En particulier, nous entendons faciliter la reprise des pourparlers en contribuant à l'adoption d'un code de bonne conduite entre Israéliens et Palestiniens, ainsi qu'à l'adoption de mesures de confiance.

Nous considérons que le progrès économique et social dans la région, ainsi qu'une amélioration substantielle du sort des populations, constituent une part essentielle du processus de paix. Depuis plusieurs années, l'Union européenne est le principal donateur pour les populations palestiniennes.

L'Union européenne est convaincue qu'il n'existe pas d'alternative au processus de paix au Moyen-Orient. Les engagements, qui ont été pris à Madrid et à Oslo, qu'il appartient désormais de mettre pleinement en oeuvre, constituent une opportunité historique de ramener une paix juste et durable dans une région qui en a été sevrée depuis si longtemps.

Les fondements sur lesquels se bâtira cette paix sont bien connus et ils ont été consacrés dans les résolutions 242

(1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité : le droit de tous les États et de tous les peuples de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, le respect des aspirations légitimes du peuple palestinien à décider de son avenir, l'échange de territoires contre la paix, le caractère non acceptable de l'annexion de territoires par la force, le respect des droits de l'homme, le refus du terrorisme sous toutes ses formes ainsi que les relations de bon voisinage. S'y ajoutent le respect des accords existants et le refus de toute initiative contre-productive.

L'Union européenne, pour sa part, continuera ses efforts afin de convaincre les parties de reprendre un dialogue constructif en vue de parvenir à la paix juste, durable et globale à laquelle nous aspirons tous.

M. Gold (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : La discussion sur la situation au Moyen-Orient exige que l'on procède à une vaste analyse des forces qui affectent principalement l'évolution de la situation dans la région. Il faut également étudier de très près les questions particulières qui sont abordées au titre de ce point de l'ordre du jour et il est très important de rappeler que l'actuel processus de paix a sa genèse dans une convergence unique d'événements et de tendances en 1991.

L'effondrement de l'Union soviétique et du bloc communiste en Europe de l'Est a mis fin à la compétition entre les superpuissances. Le conflit israélo-arabe pouvait enfin être conçu comme une question régionale extrêmement importante sans dividendes majeures pour les grandes puissances. Cela n'a pas diminué la complexité du conflit dans son cadre régional. Cependant, une solution au conflit n'était plus considérée comme un jeu gratuit entre des nations ne se trouvant pas dans la région mais ayant leurs propres plans.

L'Iraq, qui avait envahi et annexé le Koweït, venait d'être défait par une coalition multinationale de forces. L'agression iraquienne avait confirmé en fait ce que la plupart savaient en théorie, à savoir que la véritable menace contre de nombreux États arabes ne venait pas d'Israël mais de régimes militairement forts et hostiles au statu quo beaucoup plus proche de leurs propres frontières, qui continuent à accepter que le recours à la force soit un instrument légitime pour modifier leur position sur le plan international.

L'Iran était en train de se remettre de son conflit de huit ans avec l'Iraq et n'avait pas encore commencé à s'affirmer comme puissance régionale.

Aujourd'hui, la situation a sensiblement changé. Nous constatons une fois de plus que toutes les puissances mondiales ne sont pas d'accord sur le Moyen-Orient. Le consensus mondial contre les plus redoutables puissances hostiles au statu quo a été ébranlé. Les puissances mondiales s'évertuent à mêler compétition et coopération dans un effort que les acteurs régionaux espèrent manipuler.

L'Iran s'emploie maintenant à exporter vigoureusement sa propre mouture de radicalisme et l'afflux continu d'armes au Hezbollah dans la plaine de la Bekaa au Liban d'où elles sont utilisées contre le nord d'Israël a montré à Israël quels en sont les effets. Mais nous ne sommes pas les seuls. Des factions du Hezbollah ont surgi dans toute la région dont beaucoup s'entraînent en Iran même. Bahreïn, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ont eux aussi ressenti les effets de la subversion qui s'étend jusqu'à eux sous le patronage de l'Iran.

Il en est qui affirment que l'actuel régime à Téhéran est plus modéré et plus pragmatique que son prédécesseur. Si tel était le cas, nombreux sont ceux dans notre région, et pas uniquement Israël, qui se réjouiraient à la perspective d'une plus grande tranquillité. Cependant, il ne suffit pas d'émettre un vœu pour qu'il se concrétise et il nous revient de voir le monde tel qu'il est et non pas uniquement comme l'on voudrait qu'il soit.

C'est ainsi que, le 28 septembre dernier, l'actuel Ministre des affaires étrangères de l'Iran a accordé un entretien au *Los Angeles Times* et en réponse à une question sur les circonstances dans lesquelles l'Iran pourrait daigner reconnaître Israël, il a déclaré : « Nous ne reconnaissons pas Israël. » Quand son interlocuteur a insisté, il a répliqué : « Je ne peux imaginer que l'Iran reconnaisse Israël en tant que pays. »

En ce qui concerne une paix avec Israël, l'agence officielle de presse iranienne a diffusé, le 28 septembre 1997, un communiqué rédigé notamment en ces termes :

« Aujourd'hui, presque tous les pays de la région — exception faite d'un petit nombre — se sont pénétrés de la véracité des propos de feu l'imam Khomeiny quand il disait qu'Israël est un cancer sur le corps de la communauté musulmane et qu'il doit être extirpé. »

Tels sont les vents du changement dont on nous dit qu'ils soufflent de Téhéran. Le rejet total d'Israël par l'Iran et son aventurisme révolutionnaire font que l'accroissement de l'arsenal militaire de ce pays est si inquiétant. Sa volonté de s'engager dans un activisme régional liée à sa quête

d'armes de portée stratégique doivent être une source de préoccupation pour tous les États qui portent intérêt à la stabilité et à la sécurité dans l'ensemble du Moyen-Orient.

Malgré ces voix qui trouvent un écho auprès du Hamas palestinien et le Jihad islamique, ainsi que du Hezbollah libanais, Israël est décidé à faire avancer le processus de paix. En outre, il importe de souligner dans ce contexte les mots prononcés par le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou qui, à plusieurs reprises, a déclaré qu'en dépit de notre conflit avec des groupes extrémistes, Israël rejette l'idée selon laquelle l'Islam a remplacé le communisme comme nouvel ennemi de l'Occident. Le Premier Ministre Nétanyahou l'a déclaré très fermement en hébreu devant la Knesset israélienne et en anglais devant une séance conjointe des Chambres du Congrès des États-Unis en 1996.

Nous avons commencé à travailler avec les Palestiniens dans des commissions mixtes en vue d'appliquer l'Accord intérimaire. Nous avons proposé le deuxième de trois autres redéploiements. Le Ministre des affaires étrangères, M. Levy, et M. Abu Mazen se sont réunis hier pour voir comment redonner vigueur au processus de paix. Cependant, tout cela sera de nul effet si les voix de la raison sont étouffées par le fanatisme et la violence. Nous attendons de l'Autorité palestinienne qu'elle déploie tous ses efforts pour lutter contre le terrorisme. La coopération en matière de sécurité n'est pas une récompense qu'Israël escompte; c'est la condition nécessaire aux progrès.

De même, le processus de paix porte en lui-même la promesse d'une coopération économique régionale qui peut être bénéfique pour tous ceux qui y participent. Cependant cette coopération régionale n'est pas un prix qui peut être décerné ou retiré à Israël. La coopération régionale bénéficie à tous ceux qui y participent. Ceux-ci assurent à leur peuple le progrès économique et social. C'est une question où tout le monde est gagnant, et les gouvernements qui ont à coeur les intérêts de leur peuple le savent bien.

Les gouvernements au Moyen-Orient doivent se demander à quoi ils veulent que notre région ressemble dans une vingtaine d'années. Souhaitent-ils que la rapide croissance économique et l'entrée dans l'âge de l'information de pointe soient limitées à d'autres régions? Veulent-ils que les investisseurs européens fuient vers les tigres économiques asiatiques, laissant de côté un Moyen-Orient toujours considéré comme instable, turbulent et dangereux? Les peuples du Moyen-Orient méritent leur juste part dans la future économie mondiale; ils ne méritent pas d'être condamnés à n'être perpétuellement qu'un marché de vente massive d'armes.

Une fois de plus, parmi les projets de résolution qui ont été proposés, il en est un qui prétend traiter du plateau du Golan. Ce projet de résolution préjuge de questions qui doivent être négociées entre les parties et établit d'avance une solution qui élimine toute nécessité de discussion entre Israël et la Syrie. En tant que tel, ce projet de résolution non seulement est hors de propos, mais en fait nuit à la cause de la paix. Israël a sa propre façon de voir les choses, mais il est prêt à entendre le point de vue de la Syrie, sans condition préalable.

Le plateau du Golan représente un intérêt vital sur le plan de la sécurité pour l'État d'Israël. Pendant 19 ans, de 1948 à 1967, des villages et des kibboutzim en Galilée ont été régulièrement bombardés à partir de positions d'artillerie syriennes dans le Golan. Les Syriens se sont efforcés à maintes reprises de détourner les sources du Jourdain sur le plateau du Golan. En 1973, la Syrie a déployé 1 400 chars contre 177 chars israéliens lors d'une attaque surprise, qui n'a été arrêtée qu'au prix de lourdes pertes en vies humaines. Jusqu'à ce jour, la Syrie continue de jouir d'un énorme avantage quantitatif sur Israël en ce qui concerne les formations au sol permanentes. Elle continue de déployer la plupart de ses forces terrestres près de ses frontières avec Israël, bien que cette frontière soit la plus courte des frontières syriennes. C'est une réalité dont il faut tenir compte.

Le débat entre les revendications territoriales de la Syrie et les préoccupations et intérêts légitimes d'Israël en matière de sécurité doit être réglé, de façon créative, à la table des négociations. Je lance un appel à la Syrie, comme l'ont fait avant moi le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères d'Israël, pour qu'elle regagne la table des négociations et entame ces négociations avec Israël en toute bonne foi. Cette démarche, plus que n'importe quelle résolution adoptée dans cette salle, fera que la paix entre nous devienne une réalité.

Au titre du point de l'ordre du jour intitulé «La situation au Moyen-Orient», il est présenté, chaque année, une résolution sur Jérusalem. Pour le peuple israélien, Jérusalem est le centre de nos aspirations. C'est là où se rencontrent notre particularité en tant que peuple et notre caractère universel. Car sous notre contrôle, Jérusalem est ouverte à toutes les confessions. Le peuple juif, à plusieurs reprises, a été banni de Jérusalem par d'autres peuples, mais y est toujours revenu, du temps de l'empereur romain Hadrien jusqu'à ce siècle. Déjà en 1864, une majorité juive s'était reconstituée à Jérusalem, à l'époque de l'empire ottoman, avant la création du régime étatique qui existe à l'heure actuelle au Moyen-Orient. Le peuple israélien n'est pas un étranger ni un nouveau venu à Jérusalem, mais quand on lui

a refusé l'accès à Jérusalem, le monde est resté silencieux. Maintenant qu'elle est ouverte et vibrante, les forces politiques internationales se font entendre. Jérusalem demeurera la capitale unifiée d'Israël et sera donc un centre ouvert à toutes les confessions du monde, où l'on pourra pratiquer en totale liberté et sans crainte.

Les forces qui cherchent à polariser et à déstabiliser le Moyen-Orient sont plus actives en 1997 qu'elles ne l'étaient en 1991, quand le processus de paix a été lancé. Mais ces forces plus vastes ne sont généralement pas évoquées dans les débats d'aujourd'hui. Le centre d'intérêt de toute discussion tend à être Israël. C'est un problème qui touche non seulement Israël, mais le monde entier. Il y a 60 ans, la menace principale à la sécurité internationale provenait du continent européen. Aujourd'hui, ces menaces proviennent du Moyen-Orient. Si elles ne sont pas identifiées et traitées, elles porteront atteinte au bien-être des nations dans le monde entier.

C'est la libre volonté du peuple israélien d'être pour la paix et le progrès au Moyen-Orient. Aucune nation ni aucune organisation n'oblige Israël à faire la paix, en dépit des dangers qui existent dans notre région.

Ce sont les prophètes d'Israël qui ont légué à l'humanité une vision de la paix universelle, et je terminerai donc avec la parole d'Isaïe, si familière chez nous :

(L'orateur poursuit en hébreu)

«On ne lèvera plus l'épée nation contre nation,
On n'apprendra plus à faire la guerre.» [La Bible, Isaïe, 2,4]

M. Donokusumo (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée examine la situation au Moyen-Orient à un moment où le processus de paix s'embourbe dans une crise grave et se trouve dans une impasse. La vision d'une région connaissant enfin la paix et la justice, avec l'avenir sûr et stable qu'ont promis les importantes réalisations de ces dernières années, se dissipe. La réalité indéniable est que la situation au Moyen-Orient continue aujourd'hui d'être en proie aux tensions et constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, en dépit de l'attention consacrée au niveau international à cette situation depuis des décennies.

La persistance de cet état de chose peut être entièrement imputée aux politiques et mesures inacceptables que poursuit inlassablement le Gouvernement israélien en contrevenant aux principes régissant le processus de paix,

car elles se rattachent aux trois voies de négociations entre Israël d'une part, et la Syrie, le Liban et les Palestiniens d'autre part.

L'an dernier, à plusieurs reprises, l'Assemblée générale a fixé son attention sur la question de Palestine, la considérant au coeur de la situation au Moyen-Orient. Le 13 novembre 1997, la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale a une fois de plus adopté à une écrasante majorité une résolution condamnant le Gouvernement israélien pour n'avoir pas rempli son obligation de mettre fin à l'implantation d'une nouvelle colonie de peuplement à Djabal Abou Ghounaym, dans le sud de Jérusalem-Est. Il y a à peine quelques jours, l'Assemblée a longuement examiné la question de Palestine et a exprimé ses vues en termes clairs sur le fait que le Gouvernement israélien continue à ne pas respecter les obligations et les accords auxquels il a souscrit et qu'il prend des mesures unilatéralement flagrantes pour imposer un fait accompli dans le territoire palestinien occupé. Ces politiques et pratiques déraisonnables du Gouvernement israélien ont entraîné une frustration et un désespoir croissants parmi le peuple palestinien et ont abouti à l'échec actuel du processus de paix.

Le Gouvernement israélien a montré la même absence évidente d'engagement à l'égard du processus de paix en ce qui concerne les voies de négociation syrienne et libanaise. Ainsi, le territoire souverain du Liban reste sous l'occupation militaire illégale d'Israël et soumis à des opérations militaires incessantes, et ce en violation des principes fondamentaux du droit international. Il est essentiel que la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban soient rétablies et respectées. Pour cela, Israël doit immédiatement se retirer aux frontières internationales reconnues et abandonner sa poursuite constante de la logique de la guerre.

S'agissant du volet de négociation israélo-syrien, l'Indonésie ne peut pas accepter les tentatives du Gouvernement israélien de réinterpréter le principe «terre contre paix» qui est la base de ces négociations et en fait de s'écarter de ce principe. Nous espérons que les négociations entre Israël et la Syrie vont reprendre, pour aboutir au retrait complet du Golan syrien occupé. Ces négociations devraient reprendre là où elles ont été interrompues, et les deux parties devraient s'engager vis-à-vis de ce qui a déjà été réalisé.

Ma délégation n'a guère besoin de rappeler sa position de longue date selon laquelle un règlement global, juste et durable du conflit, qui depuis si longtemps ravage le Moyen-Orient, passe nécessairement par l'application des

résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. Pour que la paix s'épanouisse, il faut qu'Israël se retire complètement de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, que le peuple palestinien puisse exercer son droit légitime à l'autodétermination et à l'indépendance souveraine et que l'on respecte le droit de tous les États de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Pour que la paix ait vraiment un sens, elle doit également se traduire par des améliorations concrètes des conditions de vie du peuple palestinien qui souffre depuis longtemps; il est donc nécessaire et urgent que la communauté internationale lui apporte une assistance économique, financière et technique. À cet égard, l'aggravation de l'économie palestinienne, due aux politiques menées par le Gouvernement israélien, notamment le bouclage continu de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, qui constitue une forme de punition collective du peuple palestinien, est en fait une source de profonde préoccupation.

Le retard prolongé dans la recherche d'une solution durable au conflit endémique du Moyen-Orient entraînera des conséquences incalculables. Le Gouvernement israélien doit par conséquent mettre en oeuvre les accords qui ont été péniblement conclus, et ne pas revenir sur les principes convenus qui sont à la base du processus de paix. Aujourd'hui, la communauté internationale a l'occasion, une fois de plus, d'exprimer son appui sans équivoque au processus de paix, car c'est la seule option réaliste pour parvenir à une paix et à une stabilité durables au Moyen-Orient et par conséquent, elle doit être poursuivie vigoureusement et courageusement par toutes les parties concernées. Sinon la région du Moyen-Orient serait une fois encore plongée dans un cycle vicieux de violence et de chaos.

M. Al-Awdi (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) : La question au Moyen-Orient est une des questions internationales les plus importantes. Elle galvanise l'attention des États Membres des Nations Unies en raison de l'importance de la région pour ce qui est de l'établissement de la paix et de la sécurité internationales. Pendant de nombreuses années, les peuples du Moyen-Orient ont souffert des ravages de la guerre, de l'instabilité et de la méfiance, lesquels ont conduit à l'affaiblissement des efforts déployés en faveur du développement et de la paix, efforts auxquels s'est substituée une course aux arsenaux militaires et à la préparation en vue d'une succession de guerres. Cela a détruit tous les éléments de confiance et de sécurité entre les peuples de la région. La paix est devenue un rêve, non seulement pour ces peuples, mais pour tous les peuples du monde.

M. Zacharikis (Grèce), Vice-Président, assume la présidence.

Les peuples du Moyen-Orient sont aujourd'hui profondément préoccupés par le piétinement et la détérioration du processus de paix au Moyen-Orient qui a commencé à Madrid en 1991. Les membres ont suivi avec nous la paralysie regrettable de ce processus, l'exaspération de la frustration et la tension accrue dans la région, qui sont nées des accusations et des menaces mutuelles. Tout cela est le résultat d'interprétations que le Gouvernement israélien tente d'imposer quant au mandat du processus de paix.

Le Koweït, à maintes reprises, s'est félicité du lancement du processus de paix. Il s'est également félicité des accords bilatéraux qui ont été signés, dans le cadre du processus de paix, entre 1993 et 1995 par l'Autorité palestinienne et Israël, ainsi que de l'accord bilatéral de 1994 entre les Gouvernements jordanien et israélien. Le Koweït a toujours souligné qu'il importait de réaliser des progrès sur les voies syrienne et libanaise afin de parvenir à une solution garantissant les droits de tous les peuples de la région et fondée sur les bases reconnues du processus de paix, à savoir les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978), et le principe «terre contre paix».

Aujourd'hui le Koweït est gravement préoccupé par le piétinement, voire la régression du processus de paix, en particulier depuis que le Gouvernement israélien a adopté des positions qui vont à l'encontre des principes de base qui ont été fixés à Madrid. Au Koweït, nous comprenons bien la gravité de la poursuite par le Gouvernement israélien de ses pratiques actuelles, qui sont une pierre d'achoppement au progrès dans le processus de paix et à la réalisation de ses objectifs au Moyen-Orient. Le Gouvernement israélien a renié les bases et les principes de la Conférence de Madrid et les remplacés par des facteurs insolites qui contreviennent aux règles unanimement acceptées par la communauté internationale pour servir de cadre au processus de paix.

En outre, Israël n'a pas honoré son engagement de mettre en oeuvre les accords bilatéraux signés avec l'Autorité palestinienne et ne s'est pas retiré des territoires palestiniens occupés, comme le demandaient ces accords. Israël, la puissance occupante, poursuit ses anciennes politiques, qui violent le droit et les normes internationaux, y compris l'imposition de façon continue d'une politique de bouclage et de punition collective du peuple palestinien, et l'annexion actuelle et la judaïsation de la Jérusalem arabe afin de changer le caractère démographique de la Ville sainte — le coeur du conflit israélo-arabe. Cette année nous avons

assisté au refus intransigeant d'Israël de répondre à la volonté de la communauté internationale qui lui demande de mettre fin à ses politiques d'implantation de colonies de peuplement à Jérusalem-Est, en particulier sa persistance à implanter la colonie de peuplement de Djabal Abou Ghounaym au sud de Jérusalem-Est, une question au titre de laquelle l'Assemblée générale a adopté quatre résolutions.

Ici nous réaffirmons notre appui à la convocation d'une réunion des Hautes Parties contractantes de la Convention de Genève du 12 août 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, pour envisager l'application de la Convention aux territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, dès que possible. Nous demandons aux deux coparrains du processus de paix de redoubler d'efforts pour ranimer le processus de paix afin de réaliser une paix juste, durable et globale.

Dans ce contexte, nous nous félicitons également des efforts récents déployés par la Secrétaire d'État des États-Unis, Mme Madeleine Albright, pour faire progresser les négociations entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien. Nous saluons également les entreprises du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie à cet égard.

Israël doit reconnaître que le processus de paix est un tout indivisible qui ne peut être séparé en parties. Le Koweït souligne l'importance du retrait d'Israël du Golan syrien, qui a été occupé depuis 1967. C'est essentiel pour le succès du processus de paix du Moyen-Orient. Le retrait d'Israël du Golan est également l'épreuve décisive quant à la bonne foi d'Israël et à son désir de réaliser une paix juste, globale et durable. Le processus de négociation doit se dérouler dans le cadre du processus de paix, de bonne foi, dans le respect des droits des autres, et dans la confiance mutuelle. À cet égard, nous appuyons l'appel de la Syrie qui demande la reprise des négociations au point où elles ont été interrompues.

Le Koweït appuie également la position du Liban selon laquelle Israël doit appliquer toutes les dispositions de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, se retirer sans conditions du territoire libanais qu'il occupe maintenant, et préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban. Le Koweït appuiera toujours ses frères, le Gouvernement et le peuple libanais, qui demandent le retrait israélien sans conditions du Sud-Liban afin que le peuple libanais puisse réaliser ses aspirations et vivre avec les autres peuples de la région dans la tranquillité et la stabilité. Le moment est venu pour donner au Liban la possibilité réelle de reprendre

le rôle bien connu qu'il joue dans le renforcement des bases du développement et du progrès complets dans la région.

Les populations arabes n'ont à présent pas d'autre choix stratégique à faire, sinon celui d'une paix juste, durable et globale. Mais le Gouvernement israélien continue de mettre tout en oeuvre pour frustrer nos populations et briser leurs espoirs d'arriver à une paix véritable. Il est temps qu'Israël reconnaisse que s'il souhaite vivre dans la stabilité, il doit respecter les droits des autres et les accords conclus, faire preuve de bonne volonté, éviter toute provocation et traiter des questions d'une manière éclairée qui ne nuise pas aux principales parties de l'équation de la paix au Moyen-Orient.

Enfin, je tiens à souligner la position ferme du Koweït, qui est en faveur du processus de paix dans la région. Elle découle de notre conviction que la paix est un objectif digne qui mérite des efforts et de la patience, en raison de ses effets positifs sur les peuples de la région qui languissent dans l'attente d'une paix permanente et véritable, qui sera source de développement, de prospérité et de stabilité.

M. Çelem (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : La Turquie considère le processus de paix au Moyen-Orient, amorcé dans un passé récent, comme étant l'événement positif le plus important dans le climat politique fragile de cette région. Nous avons placé beaucoup d'espoir dans ce processus pour assurer un avenir de plus en plus pacifique et prospère pour tout le Moyen-Orient. Pour la même raison, nous sommes extrêmement déçus aujourd'hui par la tournure inattendue des événements, qui a entraîné l'interruption du processus de paix et la situation actuelle qui est inacceptable.

Ma délégation a déclaré de cette même tribune, il y a exactement un an, que les obligations non respectées, le terrorisme et les privations économiques sont les trois principaux obstacles qui se dressent sur la voie du processus de paix. Rien n'a changé entre-temps.

La situation grave qui ne cesse de se détériorer au Moyen-Orient a fait l'objet d'une série de réunions du Conseil de sécurité et de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale au cours de l'année écoulée. Il est regrettable que, malgré les vifs appels de la communauté internationale et le poids des résolutions adoptées, un déblocage satisfaisant et sans ambiguïté n'ait pas encore été obtenu.

Les activités israéliennes de peuplement menées dans les territoires occupés, au mépris des résolutions pertinentes

du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, continuent de tenir le processus de paix en otage. Au cours des derniers mois, mon gouvernement a prié instamment le Gouvernement israélien de respecter ses engagements en mettant un terme aux nouvelles implantations dans les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est. Les Palestiniens et les Israéliens, en reconnaissant qu'ils sont partenaires dans ce processus, doivent tout mettre en oeuvre pour rétablir la confiance mutuelle.

Compte tenu de l'histoire longue et dramatique de la question du Moyen-Orient, nous sommes tous très conscients que cela ne sera pas facile. Les dirigeants devront faire preuve d'ouverture d'esprit et de sagesse, et les populations de bonne volonté et d'esprit de sacrifice. À cet égard, nous suivons avec grand intérêt et beaucoup d'espoir les derniers contacts directs établis entre les parties et les nouveaux efforts visant à ranimer le processus de paix.

Le processus de paix a jusqu'à présent progressé par le biais de négociations bilatérales. Il serait également justifié de penser que les négociations bilatérales vont à nouveau s'avérer être la seule voie pacifique permettant de sortir de la crise actuelle. Toutefois, Israël doit reconnaître que son partenaire dans le processus de paix ne peut pas continuer à négocier tout en étant témoin des activités israéliennes d'implantation sur le territoire même qui fait l'objet des négociations. Pour que ces négociations soient menées dans une atmosphère favorable et de bonne foi, toutes les activités de peuplement dans les territoires occupés, à commencer d'abord et avant tout par le projet de Djabal Abou Ghounaym, doivent cesser. Toutes les obligations convenues par les deux parties doivent être respectées. Ce n'est qu'alors que le processus de paix pourra se poursuivre sur la voie qui lui a été tracée.

En même temps, personne ne doit douter du fait que le terrorisme représente une menace fondamentale pour la paix. Nous avons vu comment il est utilisé pour saboter les efforts de paix. Les ennemis de la paix dans notre région n'hésitent pas à perpétrer des actes de violence et de terreur dans le but d'empêcher la réconciliation et de rompre la stabilité. Nous soulignons, une fois de plus, qu'il est absolument indispensable que les pays qui appuient le terrorisme abandonnent immédiatement cette pratique. Nous demandons avec insistance à ces pays de s'abstenir d'utiliser ce fléau de notre époque comme un moyen de faire progresser leurs intérêts. La politique du terrorisme repose sur le sang et la chair de personnes innocentes. Nous attendons donc que tous les pays mettent tout en oeuvre aux niveaux bilatéral, régional et international, pour appuyer la lutte contre le terrorisme et pour contribuer à cette lutte. La

Turquie est prête à participer à une plus grande coopération en matière de lutte contre le terrorisme.

La situation économique et sociale dans la région est un autre sujet de préoccupation pour nous. L'amélioration des conditions de vie du peuple palestinien, à l'intérieur comme à l'extérieur des territoires occupés, reste un autre objectif important à atteindre. Les privations et la pauvreté sont des problèmes graves qu'il faut surmonter pour créer une atmosphère propice au progrès du processus de paix. À cet égard, les politiques de bouclage sont particulièrement néfastes. Ce n'est qu'après la réalisation d'un certain niveau de stabilité économique et de bien-être social que l'esprit de coopération pourra remplacer les sentiments actuels de frustration et d'hostilité. Dans les circonstances actuelles, l'appui concret de la communauté internationale, sous la forme d'une assistance économique, financière et technique au peuple palestinien, est de la plus grande importance.

En tant que pays appartenant à la région, la Turquie souhaite sincèrement et appuie vivement un règlement pacifique, durable et accepté par tous du problème du Moyen-Orient. Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'engagement de la Turquie d'aider par tous les moyens possibles le processus de paix et de contribuer aux efforts visant à réaliser la réconciliation dans la région. À cet égard, mon pays a toujours appuyé la juste cause du peuple palestinien, et nous sommes prêts à contribuer à toutes les initiatives en vue d'un règlement fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Je voudrais également réitérer la position de mon gouvernement concernant la situation au Liban. Nous accordons une grande importance à la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays. Nous insistons sur l'importance d'une mise en oeuvre intégrale et stricte de l'Accord de Taïf par toutes les parties concernées et nous soulignons également une fois de plus la nécessité de l'application intégrale de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Une paix durable, juste et globale au Moyen-Orient ne peut se fonder que sur les droits de tous les États de la région, y compris Israël, à exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Nous nous trouvons à l'évidence à un tournant de l'histoire du Moyen-Orient. Un grand défi nous attend — celui qui consiste à panser les blessures, parvenir à la réconciliation et construire un avenir sûr et prospère pour les Palestiniens, les Israéliens et les autres populations de la région. En même temps, les craintes profondément enracinées, l'absence de confiance mutuelle et les menaces

réelles qui pèsent sur le processus de paix sont présentes à l'arrière-plan. Nous pensons qu'il est encore possible pour les dirigeants, pour les populations et pour les pays de la région de faire le bon choix pour relever ce défi.

Mon gouvernement demande à nouveau à toutes les parties concernées de mettre tout en oeuvre pour imprimer une nouvelle dynamique au processus de paix et pour le faire avancer vers son objectif.

Mme Basmillah (Brunéi Darussalam) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation est heureuse de participer au débat consacré à cet important point de l'ordre du jour. Nous sommes depuis longtemps convaincus qu'il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient sans restitution des territoires occupés, à savoir les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, le Golan syrien et le Sud-Liban. La communauté internationale a souligné à maintes reprises que la crise du Moyen-Orient ne pouvait être réglée que si le droit des Palestiniens à l'autodétermination était pleinement réalisé.

Au départ, nous avons été heureux de voir que le processus de paix avançait dans la bonne direction. Maintenant, nous sommes de nouveau inquiets. Les événements de l'année écoulée ont causé un immense dommage à la dynamique du processus de paix. Israël n'a pas fait montre de bonne volonté dans l'exécution des accords de paix signés à Madrid en 1991 et à Oslo en 1993. La décision prise par Israël de construire de nouvelles colonies juives dans les territoires palestiniens occupés et d'agrandir les implantations existantes va à l'encontre de l'esprit desdits accords. Cela a aussi eu un effet grave sur les caractéristiques culturelles et la composition démographique des régions concernées, y compris Jérusalem-Est.

Ces faits nouveaux et leurs répercussions néfastes sur la confiance du peuple palestinien et dans la région du Moyen-Orient sont extrêmement préoccupants. La confiance mutuelle est en effet essentielle à la coexistence pacifique. C'est dans ce contexte que nous voudrions répéter que nous souhaitons voir Israël apporter une contribution positive à un règlement durable, juste et global du problème du Moyen-Orient. Nous aimerions aussi que les Israéliens respectent pleinement les accords déjà mentionnés et les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. Le droit des Palestiniens d'avoir une patrie doit continuer à être affirmé et les épreuves infligées aux Palestiniens doivent cesser.

Il n'y a pas d'autre possibilité que celle de poursuivre le processus de paix. Il importe au plus haut point que les

ajournements répétés ne soient plus tolérés. Il faut que les accords soient pleinement mis en oeuvre. C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale d'insuffler une énergie nouvelle au processus et d'encourager les progrès.

Nous apprécions les efforts faits par tous les pays intéressés qui ont aidé activement au processus et je tiens à assurer l'Assemblée générale que le Brunéi Darussalam continuera d'apporter son appui aux initiatives prises en vue d'une paix durable au Moyen-Orient. Nous entendons par là des progrès véritables obtenus par la voie d'un accord négocié.

M. Bohaiyevs'ky (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : Au cours des 50 dernières années, l'Organisation des Nations Unies et la communauté mondiale ont entrepris maintes fois de régler différents aspects du conflit israélo-arabe, qui s'avère être le conflit le plus complexe et le plus délicat de l'après-guerre. Les nombreuses tentatives faites au plan international pour faire avancer le processus de paix à divers stades se sont soldées par des succès et des échecs, par des victoires et des défaites. Cela étant, il a toujours été permis d'espérer mieux.

Actuellement, le processus de paix en est à son point le plus critique depuis plusieurs années. La détérioration continue de la situation liée à la question palestinienne, problème clef du conflit israélo-arabe, est extrême. Dans le courant de l'année, nous avons été les témoins inquiets de la multiplication des cycles de violence, des attentats suicide à la bombe et des actes de terrorisme, qui ont coûté la vie à des centaines d'innocents. Nous ne voulons pas que cela continue.

Un sage a dit très justement que quand on est tombé au fond du précipice, il n'y a pas d'autre solution que de se relever et de se hisser à nouveau au sommet. De la même façon, les parties au conflit du Moyen-Orient doivent surmonter la présente résurgence d'animosité et essayer de réaliser la percée depuis longtemps attendue. Cela n'est possible que si les dispositions des accords signés à la Conférence de paix de Madrid et des accords d'Oslo sont appliquées et cela doit se faire dans le plein respect des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Tout renoncement des parties aux engagements pris risquerait d'avoir des conséquences imprévisibles, chose qui n'est pas souhaitable.

Ma délégation estime qu'en coopérant plus étroitement en matière de lutte antiterroriste et en appliquant les accords d'Oslo et d'Hébron, le Gouvernement israélien et l'Autorité

nationale palestinienne seraient mieux à même d'ouvrir les pourparlers finaux sur le statut. Nous espérons aussi que les parties trouveront une solution acceptable pour les deux quant à ce problème difficile et douloureux qu'est l'avenir de la ville sainte de Jérusalem.

À notre avis, une paix globale et juste au Moyen-Orient restera illusoire tant qu'elle ne sera pas étayée par des mesures adéquates dans le domaine du désarmement, notamment par l'élimination de toutes les armes de destruction massive accumulées dans la région. C'est pourquoi, chaque année, la délégation ukrainienne se joint au consensus trouvé en Première Commission sur la résolution relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.

Les relations entre Israël et la Jordanie représentent une composante importante du processus de paix au Moyen-Orient. À cet égard, l'Ukraine se félicite de la signature par les deux pays du Traité de paix de 1994, qui a ouvert la voie à un cessez-le-feu, à des frontières internationales mutuellement reconnues, à de pleines relations diplomatiques, à la coopération économique et à la coopération dans la lutte antiterroriste, ainsi qu'à la reconnaissance du rôle particulier que joue la Jordanie dans la conservation des lieux saints musulmans de Jérusalem. La normalisation des relations entre ces deux pays peut devenir un exemple encourageant pour d'autres pays de la région à la recherche d'un langage de paix commun.

Les négociations israélo-syriennes et israélo-libanaises sont aussi des éléments indispensables pour un règlement global du problème du Moyen-Orient. Nous pensons que le problème du Golan syrien, vieux cette année de 30 ans — triste anniversaire que celui-là —, trouvera un règlement à l'issue des pourparlers de paix entre les parties, pour autant que ceux-ci reprennent au point où une politique de compromis les avait menés.

Nous ne pouvons pas non plus rester indifférents à l'état actuel des relations entre Israël et le Liban, ni cacher notre inquiétude face à la situation critique du point de vue humanitaire au Sud-Liban. À cet égard, le rôle de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans l'aide humanitaire apportée à l'infortunée population civile et dans sa protection ne saurait être surestimé. Dans ce contexte, je confirme que l'Ukraine est disposée à détacher du personnel auprès de la FINUL et notamment de mettre à sa disposition un hôpital militaire.

Étant donné la fragilité du processus de paix, nous sommes convaincus que l'ONU et la communauté interna-

tionale dans son ensemble doivent s'efforcer d'empêcher toute détérioration ultérieure de la situation. C'est pourquoi l'Ukraine se félicite vivement des rapports faisant état d'une diminution de la tension provoquée par la crise récemment survenue entre les dirigeants irakiens et la Commission spéciale des Nations Unies.

À cet égard, nous rendons hommage aux promoteurs de ce processus pour les efforts importants et vigoureux qu'ils ont déployés en vue de désamorcer le conflit qui menaçait d'éclater. L'Ukraine est fermement convaincue que seule l'application inconditionnelle par l'Iraq de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité pourrait finalement conduire à une levée des sanctions actuellement imposées par l'ONU contre ce pays.

Toutefois, la communauté internationale ne devrait pas sous-estimer la situation humanitaire grave qui sévit en Iraq par suite de l'imposition des sanctions. À cet égard, nous nous félicitons des recommandations qu'a récemment faites le Secrétaire général au Conseil de sécurité au sujet d'un programme intitulé «pétrole contre nourriture», qui prévoit d'autoriser l'Iraq à augmenter ses ventes de pétrole pour obtenir davantage de fournitures humanitaires. Il va de soi que cette aide humanitaire devrait être fournie aux populations dans le besoin sous le contrôle de l'ONU.

Pour finir, nous formulons l'espoir sincère qu'à la fin de ce siècle, nous parviendrons finalement à un règlement pacifique du problème du Moyen-Orient qui n'a que trop duré.

M. Ka (Sénégal) : Depuis une cinquantaine d'années, la crise du Moyen-Orient est au centre des préoccupations de la communauté internationale et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale comme du Conseil de sécurité, qui ont adopté, à cet égard, de nombreuses résolutions, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978) et 497 (1981) qui devaient servir de base et de cadre à une solution pacifique des problèmes de la région.

En dépit de ces décisions de la communauté internationale et des multiples efforts qui ont été déployés, la situation demeure toujours très précaire, dans cette partie du monde.

La Conférence de Madrid, en octobre 1991, avait, pour la première fois dans l'histoire de cette région, permis un déblocage majeur en ouvrant la voie à des négociations directes entre Arabes et Israéliens.

Et nous avons alors, en tant que communauté internationale, nourri des espoirs légitimes quant à l'avènement d'une véritable ère de paix au Moyen-Orient.

Nous avons pensé, à juste raison, que cette vieille terre de civilisations et de convergences, berceau des religions révélées qui ont toujours enseigné la tolérance, allait retrouver sa vocation d'antan dans la stabilité, la cohabitation et le partenariat dans la coopération.

Nous avons pensé, à juste raison, que les aspirations du peuple de Palestine à l'autodétermination et à l'édification d'un État national pourraient enfin se réaliser.

Nous avons pensé, à juste raison, que la question de Jérusalem, Al Qods Al Charif, ville de paix et de convivialité serait résolue.

Nous avons pensé, à juste raison, que les réfugiés palestiniens allaient retrouver leurs villes et villages dans l'honneur ou être indemnisés à la suite des pertes de leurs biens.

Nous avons pensé, à juste raison enfin, qu'Israël, dans la sécurité de ses frontières internationalement reconnues, procéderait au retrait de ses troupes des territoires occupés du Sud-Liban et du Golan syrien pour entrer, avec ses voisins arabes, dans une ère de cohabitation confiante et de partenariat bénéfique.

Pour les raisons que voilà, nous avons, unanimement, encouragé, soutenu et encadré le processus de paix sanctionné par la Déclaration de principes et les Accords intérimaires entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. La signature de l'Accord de paix entre Israël et la Jordanie et l'organisation réussie des conférences économiques régionales de Rabat, du Caire, d'Amman et de Doha sont venues renforcer les attentes de la communauté internationale.

Avec les avancées significatives que voilà, réalisées au cours de ces dernières années sur la voie de la paix, nous étions en droit de penser et d'espérer que le Moyen-Orient pourrait enfin s'installer définitivement vers la fin de ce siècle, dans une ère de paix et de stabilité, dans la réconciliation des coeurs et des esprits des peuples de la région.

Cependant, ce rendez-vous avec l'histoire semble être manqué quand on observe la situation actuelle sur le terrain et la fragilité que connaît le processus de paix.

En effet, le refus d'Israël et les obstacles qu'il dresse pour ne pas honorer les engagements qui lui incombent en vertu des accords de paix, ses politiques illégales de colonisation des terres arabes de Palestine, y compris Jérusalem-Est, les bouclages fréquents des territoires, l'étouffement de l'économie palestinienne, les traitements infligés aux populations et les provocations des colons armés contre des civils innocents, ont accentué les frustrations et installé la méfiance. Cette situation de tension est préjudiciable à l'épanouissement du processus de paix. Cette situation finit, en définitive, par donner des raisons aux ennemis de la paix.

La dernière initiative de judaïsation de la ville de Jérusalem-Est avec la construction d'une nouvelle colonie juive sur le sol arabe d'Abou Ghounaym, dans un lieu hautement symbolique, témoigne d'une volonté de provocation délibérée, si l'on se rappelle les résolutions pertinentes adoptées, à une écrasante majorité, par la communauté internationale lors des deux séances plénières de l'Assemblée générale convoquées d'urgence et de la session extraordinaire d'urgence de cette même instance.

Dans un souci d'apaisement et d'engagement en faveur de la paix, toutes les résolutions adoptées lors des séances plénières convoquées d'urgence et lors de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale mériteraient d'être mises en oeuvre par Israël, comme devraient être appliqués par Israël les accords qu'il a conclus dans le cadre du processus de paix.

Mon pays, le Sénégal, reste profondément convaincu qu'il ne peut y avoir une autre paix que celle fondée sur la légalité internationale, sur les résolutions pertinentes des Nations Unies, sur les principes fondamentaux établis par les Accords de Madrid, d'Oslo et de Taba consacrant l'échange de la terre contre la paix et sur le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à l'édification d'un État.

L'application de ce même principe de l'échange de la terre contre la paix pourrait apporter aux négociations bilatérales entre Israël et la Syrie, d'une part, et Israël et le Liban, d'autre part, une base acceptable et des perspectives plus favorables sur la voie de la paix. Le Sénégal invite donc les parties concernées à négocier des mesures de confiance aptes à faire relancer les perspectives de paix pour la libération du Golan syrien et de la partie du Liban occupée.

Pour favoriser l'avènement d'une autre aube de paix au Moyen-Orient, ma délégation voudrait, pour terminer,

insister sur la nécessité, pour les coparrains du processus de paix, de s'investir davantage dans l'adoption de mesures de confiance et l'adoption surtout de nouvelles initiatives destinées à relancer le processus de paix afin, surtout, de sauver la paix au Moyen-Orient.

M. Hasmy (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Il est extrêmement regrettable que la situation au Moyen-Orient continue d'être tendue et instable en raison du conflit israélo-arabe non réglé. Le cycle prolongé de violence et d'hostilités, conséquence directe du maintien de l'occupation illégale par Israël de territoires arabes, a eu des répercussions néfastes sur les plans politique, économique et social et a entraîné des souffrances pour les peuples de la région, sans compter les nombreuses pertes en vies humaines. Cette situation a maintenu la région dans un état de stagnation économique et a empêché la population de bénéficier pleinement des fruits du développement.

La signature de l'Accord de Madrid en 1991 avait fait naître l'espoir d'une solution définitive au processus de paix au Moyen-Orient, notamment en ce qui concerne le volet israélo-palestinien. La signature des accords bilatéraux entre Palestiniens et Israéliens avait conduit, entre autres, au transfert d'un certain nombre de communes de la Cisjordanie à l'Autorité palestinienne, la dernière en date étant Hébron, en janvier 1997. Malheureusement, la décision prise unilatéralement par le Gouvernement israélien, au début de l'année, d'installer une nouvelle colonie de peuplement juive à Jérusalem-Est a introduit un nouvel élément des plus sujets à contestation dans le précaire processus de paix. La politique de colonies de peuplement liée à d'autres mesures discriminatoires et punitives flagrantes appliquées par le Gouvernement israélien dans les territoires occupés, y compris Jérusalem, ont provoqué un véritable dérapage du processus de paix.

Ma délégation, avec d'autres, a longuement traité, à maintes reprises, de cette question devant l'Assemblée générale, notamment lors des débats tenus ces derniers jours. Toutefois, il est nécessaire de réaffirmer le point le plus important, à savoir qu'une paix permanente ne peut être réalisée qu'à partir de négociations reposant sur la confiance mutuelle. Cela n'est possible que si les parties intéressées respectent les engagements solennellement conclus.

Alors même que la communauté internationale axe ses efforts sur la remise sur les rails du processus de paix palestino-israélien, il convient d'accorder une importance similaire aux deux autres voies, c'est-à-dire les voies libano-

israélienne et syro-israélienne, qui sont partie intégrante du processus de paix au Moyen-Orient.

À l'évidence, l'occupation persistante du Sud-Liban par Israël constitue l'un des principaux obstacles à un règlement global de la question du Moyen-Orient. Les violations flagrantes de la souveraineté d'un État indépendant, membre de l'Organisation, auxquelles se livrent en permanence les forces militaires israéliennes, contredisent les intentions pacifiques affichées par Israël à l'égard du Liban. Les prétextes invoqués sans cesse par Israël pour justifier sa présence militaire sont tout à fait inacceptables et ne peuvent mener qu'à la poursuite des hostilités entre Israël et le Liban plutôt qu'à l'amélioration des perspectives de paix. Il y a deux jours, le représentant d'Israël lui-même a notamment évoqué devant l'Assemblée les coûts politique et militaire pour Israël des deux mini-guerres qu'il a menées au Liban. Mais aussi coûteux que ces conflits aient pu être pour Israël, leurs conséquences ont été beaucoup plus catastrophiques encore pour le Liban en termes de biens détruits et de vies perdues.

La série d'attaques militaires lancées par Israël contre nombre de villes et villages du Liban l'année dernière et cette année, notamment contre le camp de réfugiés de la FINALE à Camé, ont causé la mort d'un grand nombre d'innocents, occasionné des blessures à des centaines de civils, provoqué la destruction de maisons, de biens et l'évacuation de milliers d'habitants de ces villages. Le problème des personnes déplacées, créé à la suite de ces attaques, a alourdi le fardeau du Gouvernement libanais déjà confronté aux tâches monumentales de la reconstruction nationale d'après-guerre à laquelle la communauté internationale devrait également apporter son appui. La Malaisie réaffirme son engagement ferme et sans équivoque à la recherche libanaise visant à la paix, à la sécurité ainsi qu'à la fin de l'occupation d'une partie de son territoire souverain par Israël. Le Gouvernement israélien devrait être maintenant conscient que sa paix et sa sécurité à long terme seraient bien mieux garanties non par le maintien d'une garnison militaire sur le sol libanais mais par l'instauration de relations constructives et de compréhension avec son voisin, relations fondées sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun.

L'accord intervenu en 1995 entre le Président syrien Al-Assad et feu le Premier Ministre israélien Itzhak Rabin a constitué une percée importante et historique dans le processus de paix entre la Syrie et Israël. Malheureusement, ce qui était considéré comme une évolution positive susceptible d'aboutir au règlement de la question du Golan syrien occupé dont Israël s'est emparé lors de la guerre de Six

jours en 1967, a tourné à l'échec à la suite de l'assassinat du Premier Ministre Rabin et de la ligne dure adoptée par le Gouvernement du Likoud, mettant ainsi un terme aux perspectives prometteuses d'un règlement du conflit syro-israélien.

Ma délégation espère que des contacts sérieux entre les parties syrienne et israélienne pourront être repris rapidement afin de leur permettre de renouer un dialogue complet et constructif. Seule la reprise d'un tel dialogue peut permettre d'espérer un règlement politique et définitif du conflit. Cependant, la Malaisie continue de penser que la seule base d'un règlement permanent de la question entre la Syrie et Israël est le retrait de toutes les forces israéliennes du Golan syrien et le retour de ce territoire à la Syrie, comme le demande la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité.

La Malaisie a toujours appelé à la paix globale et à la sécurité au Moyen-Orient conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. La réalisation de cet objectif n'est possible que sur la base du principe de l'échange de terres contre paix et du retrait des forces israéliennes de tous les territoires palestiniens, libanais et syriens occupés. Tant que la paix ne sera pas réalisée, les Nations Unies, l'organisation universelle chargée entre autres du maintien de la paix et de la sécurité internationale, resteront saisies de cette question.

M. Lapsenak (Biélorus) (*interprétation du russe*) : Il y a 50 ans, par sa résolution 181 (II), l'Assemblée générale a décidé le partage de la Palestine et a appelé à la création de deux États indépendants, juif et arabe. Elle a aussi appelé à l'instauration d'un régime international spécial pour Jérusalem. Pendant de nombreuses années, notre Organisation, traduisant la volonté de la communauté internationale, s'est efforcée de régler le conflit du Proche-Orient qui empêchait les peuples de la région de réaliser leurs aspirations légitimes à vivre dans la paix et la prospérité.

Tout en soulignant le rôle important joué par les Nations Unies dans la promotion du processus de paix, la délégation biélorussienne considère comme absolu le droit des peuples du Proche-Orient de coexister en paix dans un climat de respect mutuel et de sécurité. Toute dérogation, aussi limitée soit-elle, à la réalisation pleine et entière de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie et aux accords ultérieurs de mise en oeuvre ne peut que retarder l'octroi de ces droits et freiner le processus de paix.

À cet égard, l'impasse dans laquelle se trouve la question du Moyen-Orient nous préoccupe gravement. La signature, le 17 janvier 1997, du Protocole relatif au redéploiement des troupes israéliennes à Hébron, la création, au début de février dernier, de huit sous-comités bilatéraux israélo-palestiniens chargés d'examiner les questions en suspens durant la période de transition et la libération de femmes palestiniennes emprisonnées donnent des raisons d'espérer que se renforcera la confiance mutuelle entre les parties et que seront créées les conditions favorables aux négociations sur un statut définitif.

Nous regrettons que ces espoirs ne se soient pas traduits dans les faits. La nouvelle phase du processus d'implantation de colonies de peuplement dans Jérusalem-Est, et la résurgence des groupes extrémistes qui en a résulté, ainsi que l'escalade de la tension dans la région ont entravé cette évolution positive.

Dans ces circonstances extrêmement difficiles, il est absolument essentiel que les parties redoublent d'efforts pour s'abstenir de toutes mesures unilatérales qui pourraient avoir une incidence négative sur le processus de négociations. Les Palestiniens et les Israéliens devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour restaurer la confiance mutuelle, relancer le dialogue de paix et faire des progrès continus au cours de la période de transition jusqu'à ce qu'elles parviennent à un règlement définitif.

Comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a souligné dans son rapport établi en application de la résolution 51/26 de l'Assemblée générale sur le Moyen-Orient :

«Pour cela, Israël doit s'abstenir de prendre des mesures unilatérales ayant pour effet d'anticiper les résultats des négociations, et l'Autorité palestinienne doit n'épargner aucun effort pour combattre efficacement le terrorisme.» (A/52/581, par. 8)

La délégation du Biélorus partage cette vue. Il est évident qu'un autre point figurant actuellement à l'ordre du jour est celui du règlement des questions qui pourraient contribuer à rétablir la confiance entre l'Autorité nationale palestinienne et Israël telles que le redéploiement des troupes israéliennes en Cisjordanie; l'ouverture de l'aéroport et du port de Gaza; l'allègement des règles relatives à la circulation des biens palestiniens et la garantie de la sécurité du passage entre la Cisjordanie et la bande de Gaza.

Nous insistons tout particulièrement sur la nécessité pour les parties concernées de mener une lutte efficace

contre le terrorisme afin d'être en mesure de développer une coopération étroite et réelle en matière de sécurité. Le terrorisme est un obstacle de taille à la paix au Moyen-Orient. La République du Bélarus condamne catégoriquement le terrorisme et l'extrémisme politique sous toutes leurs formes. Selon nous, l'utilisation de telles méthodes ne peut servir aucune noble cause.

La délégation du Bélarus est préoccupée par la détérioration brutale des conditions de vie des populations palestiniennes suite au recul du processus de paix au Moyen-Orient. Toute nouvelle aggravation des conditions socioéconomiques dans lesquelles vivent les Palestiniens risque de rendre la situation explosive et de réduire à néant tous les espoirs de paix. Nous lançons un appel aux pays donateurs, aux institutions de Bretton Woods et aux autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour qu'elles redoublent d'efforts afin de renforcer les structures économiques des territoires palestiniens, et d'apaiser la situation actuelle le plus vite possible.

Il est clair que la paix véritable au Moyen-Orient est impossible sans que des progrès significatifs ne soient accomplis dans les relations israélo-syriennes et israélo-libanaises. Nous espérons qu'Israël et la Syrie reprendront le dialogue fondé sur le principe de l'«échange de terre contre la paix», du retrait progressif des troupes israéliennes et de la démilitarisation du Golan syrien.

Des progrès dans les négociations israélo-libanaises s'imposent également en vue d'un règlement global. Nous espérons qu'il sera bientôt possible d'entrevoir la perspective du début des négociations qui conduiront à la restauration intégrale de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban sur la base de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Enfin, je voudrais souligner l'engagement profond de la délégation du Bélarus envers un règlement global du conflit au Moyen-Orient sur la base du principe de «terre contre paix», tel qu'entériné dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et ce, dans le plein respect des droits de tous les États de la région à vivre dans la paix, et dans les limites de frontières sûres internationalement reconnues.

M. Petrella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : L'année passée a été une année difficile pour le processus de paix au Moyen-Orient. Les signes de progrès ont été rares et nous sommes aujourd'hui dans un cercle vicieux de frustrations. Nous devons être conscients de ce

que le processus de paix, qui a tout d'abord donné tant d'espoir à Madrid en 1991, est aujourd'hui en grand danger.

Aussi, si l'Argentine participe à ce débat, c'est afin de lancer un appel pressant aux parties pour qu'elles n'abandonnent pas la voie des négociations sur laquelle elles se sont engagées ensemble. Elles doivent renouveler leur engagement envers la cause de la paix et reprendre un dialogue franc et ouvert. Nous sommes convaincus que c'est là la seule et unique voie réaliste de régler le conflit. Nous encourageons les efforts de la Secrétaire d'État américaine Madeleine Albright, et avons bon espoir que ses prochaines rencontres avec le Premier Ministre Nétanyahou, à Paris, et avec le Président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat, à Genève, donneront un nouvel élan aux négociations.

Nous sommes certains que le principe de terre contre paix — essence de tout le processus de négociation — établit des critères objectifs et raisonnables pour un règlement juste, global, et durable de ce long différend. L'Argentine lance un appel pressant aux parties pour que, sur la base du respect mutuel de ce principe, elles honorent en toute bonne foi les engagements contractés à Madrid, Oslo, et Washington, afin d'entamer les négociations sur un statut définitif aussi vite que possible.

Tout processus de paix a pour protagonistes les parties au conflit qu'il s'agit de régler. Les protagonistes ont des obligations et doivent également adopter des attitudes concrètes afin de ne pas altérer le climat de confiance qui est la condition préalable à tout progrès dans des négociations.

La décision d'Israël d'implanter de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés, notamment à Jérusalem-Est, a porté un coup au processus de paix et a provoqué la convocation de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Cette décision d'Israël est un acte unilatéral contraire au droit international et à son principe fondamental, à savoir, l'interdiction de l'acquisition de territoires par la force. L'implantation de colonies de peuplement anticipe sur l'issue des négociations à venir sur le statut définitif des territoires occupés. Pour toutes ces raisons, nous lançons une fois de plus un appel urgent pour que ces mesures soient reconsidérées et que leurs effets négatifs soient pris en compte, dans la mesure où il est de l'intérêt fondamental et durable d'Israël de vivre dans la paix avec ses voisins.

Parallèlement, l'Argentine condamne sans équivoque tous les actes de violence commis sur le territoire israélien, qui ont fait de nombreuses victimes parmi la population

civile. Le terrorisme ne peut en aucun cas constituer une réponse efficace. Son utilisation met en danger le processus de paix tout entier. Aussi l'Argentine souhaite-t-elle réitérer une fois de plus le droit de l'État d'Israël de vivre dans des frontières sûres, internationalement reconnues, à l'abri de la violence ou de la menace de violence.

Il est essentiel de surmonter la période difficile actuelle et de passer à une nouvelle étape, au cours de laquelle des résultats tangibles pourront être obtenus par les parties. Nous pensons qu'il est indispensable de rétablir un climat de confiance entre ces dernières. Sans la confiance, toute solution de compromis, pour raisonnable et équilibrée qu'elle soit, n'aboutira pas. Les positions extrêmes doivent être évitées, dans la mesure où elles ne peuvent déboucher que sur l'isolement et la condamnation, et empêcher les Palestiniens et les Israéliens de devenir des partenaires de la paix.

Les négociations bilatérales ont été et, nous l'espérons, seront encore une fois le moteur du processus de paix. Toutefois, elles n'excluent pas le rôle des Nations Unies. À l'égard de la Palestine, l'ONU a une responsabilité particulière et un rôle positif à jouer qui est de promouvoir une solution pacifique. Les contributions apportées par les Nations Unies, pendant 50 ans, sont indiscutables, que ce soit des opérations de maintien de la paix, des programmes d'assistance économique, sociale et humanitaire, ou l'engagement personnel à la cause de la paix des Secrétaires généraux.

L'Argentine a appuyé et continuera à appuyer les activités des Nations Unies, par sa participation, comme elle le fait depuis plusieurs années, aux opérations de maintien de la paix et plus récemment, à l'établissement de la paix grâce à l'initiative des «Casques blancs».

Il importe que tous les volets du processus de paix progressent de manière simultanée. C'est pourquoi l'Argentine estime indispensable la relance des négociations de paix entre la Syrie et Israël, suspendues depuis février 1996. De même, nous ne pouvons dissimuler notre vive préoccupation face à la situation qui règne dans le sud Liban. L'Argentine confirme son attachement à l'intégrité territoriale, à l'indépendance politique et à la pleine souveraineté du Liban conformément à la résolution 245 (1978) du Conseil de sécurité.

Les Accords de Madrid de 1991 ont posé un jalon dans l'histoire car ils ont bouleversé les perspectives : les hommes et les femmes au Moyen-Orient ont caressé pour la première fois depuis des années l'espoir d'un avenir de

paix, de stabilité et de progrès. Nous demandons aux parties de ne pas décevoir ces espoirs et de s'engager de nouveau sur la voie de la négociation, du dialogue, de la tolérance et du droit.

M. Wilmot (Ghana) (*interprétation de l'anglais*) : L'année dernière, pendant l'examen par l'Assemblée de la situation au Moyen-Orient, ma délégation avait exprimé sa satisfaction face à l'évolution positive des événements qui a conduit à la signature de l'Accord intérimaire israélo-palestinien relatif à la Cisjordanie et la bande de Gaza, signé le 28 septembre 1995, suivi du retrait de l'armée israélienne de la bande de Gaza et de la région de Jéricho, de la mise en place de l'Autorité palestinienne dans ces zones et du redéploiement de l'armée israélienne de six villes de la Cisjordanie. Cette évolution avait suscité de grands espoirs, notamment au sein de la population des territoires occupés et de la communauté internationale en général qui escomptaient qu'une paix durable s'établirait enfin dans la région. Ces attentes avaient été encore renforcées par la signature du Protocole relatif au redéploiement concernant Hébron, le 15 janvier 1997.

C'est dans ce contexte que ma délégation exprime sa profonde préoccupation face à l'arrêt virtuel d'une plus ample application des accords intérimaires d'autonomie auxquels avaient adhéré librement l'État d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. Nous sommes particulièrement préoccupés par la politique d'implantation de colonies de peuplement menée par le Gouvernement d'Israël. Comme on le sait, le 2 août 1996, le Cabinet israélien a décidé de lever les restrictions imposées par le Gouvernement précédent au développement des implantations depuis 1992. Depuis, le Gouvernement israélien s'est lancé dans une politique de confiscation systématique des terres appartenant à des Arabes, d'extension des colonies et de construction de routes de contournement et d'exploitation de carrières. De nouvelles colonies ont été construites dont le nombre total est estimé actuellement à 194 dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Nous apprenons également qu'il envisage l'extension des colonies dans le Golan arabe syrien occupé.

La manifestation la plus grave, à cet égard, est la décision qui a été adoptée en février de cette année de construire 6 500 unités d'habitation juives à Djabal Abou Ghounaym. Ce projet qui vise à compléter la ceinture des implantations israéliennes qui encerclent la population arabe de Jérusalem-Est a marqué l'arrêt du processus de paix. Nous sommes très préoccupés face à cette situation.

La frustration qu'a causée la construction des colonies de peuplement a été encore aggravée par la mise en oeuvre d'autres mesures prises par le Gouvernement israélien, notamment l'annulation des droits de résidence des habitants palestiniens de Jérusalem. À cet égard, nous avons appris qu'on estime de 60 000 à 80 000 le nombre de Palestiniens de Jérusalem qui risquent de perdre leurs droits de résidence. La politique d'Israël à ce niveau vise manifestement à réduire la population arabe de Jérusalem et, par conséquent, à modifier la situation démographique sur le terrain.

Nous voulons que l'Assemblée générale réaffirme que l'acquisition de territoire par la force est inadmissible aux termes du droit international et de la Charte des Nations Unies et rappelle que toutes les mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé, notamment les activités d'implantation de colonies de peuplement, ne peuvent pas être acceptées, indépendamment du temps qui passe.

En effet, toute tentative visant à modifier le caractère démographique et le statut juridique de Jérusalem avant les négociations sur le statut définitif va à l'encontre de l'esprit et de la lettre des Accords de Madrid et d'Oslo. La saisie des terres et l'évacuation des Palestiniens des terres arabes à Jérusalem-Est, l'arrestation et l'emprisonnement aveugles des Palestiniens ne font que saper la prémisses de base du processus de paix, le principe de «terre contre paix». C'est pourquoi nous lançons un appel à Israël pour qu'il écoute l'opinion publique internationale et mette fin à ses activités illégales sur les territoires arabes occupés, notamment Jérusalem-Est.

Nous demandons également à Israël d'accepter que la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, soit applicable *de jure* à tous les territoires occupés depuis 1967.

Ma délégation félicite le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des Arabes des autres territoires occupés pour son rapport exhaustif et impartial contenu dans le document A/52/131/Add.2.

On ne peut être que déprimé à la lecture du rapport qui fait état de violations des droits de l'homme, notamment le système de châtement collectif par le bouclage des territoires occupés, du vandalisme des biens des Palestiniens par les colons israéliens, de mesures administratives discriminatoires contre les habitants arabes de Jérusalem-Est à propos des permis de construire, de l'application inten-

sifiée des politiques israéliennes concernant les droits de résidence des habitants palestiniens de Jérusalem, des limitations plus strictes à la liberté de circulation, ayant de graves effets sur l'éducation, de l'internement administratif des enfants en contravention des dispositions de l'article 37 b) de la Convention sur les droits de l'enfant, du fait de soumettre continûment des prisonniers palestiniens à des méthodes d'interrogation qui, pour reprendre les mots du rapport, «s'apparentent à de la torture» et de la manifestation constante de déséquilibres dans l'administration de la justice entre les verdicts rendus contre les Palestiniens et ceux prononcés contre les Israéliens.

Il faut tenir compte de ces conclusions au moment d'élaborer des mesures concrètes pour relancer le processus de paix dans la région. D'ici là, nous demandons à Israël de mettre en oeuvre des mesures aptes à préserver les droits de l'homme fondamentaux du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, y compris notamment l'application intégrale des dispositions pertinentes de la quatrième Convention de Genève.

Nous encourageons le Comité spécial à poursuivre son enquête et à faire rapport sur les politiques et pratiques israéliennes dans les territoires occupés. À cette fin, nous demandons au Secrétaire général de continuer de fournir tout l'équipement et toute l'assistance possibles au Comité pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.

Dans la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie (signée par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, à Washington, le 13 septembre 1993), un mécanisme a été convenu par les parties pour le retour des personnes déplacées en 1967 et pendant les hostilités subséquentes au Moyen-Orient. Nous sommes inquiets de constater que le processus convenu n'a pas encore abouti, ce qui a pour effet de compliquer le processus de paix.

Nous réaffirmons le droit de toutes les personnes déplacées de réintégrer leurs foyers ou leurs lieux de résidence précédents dans les territoires occupés par Israël. Nous demandons par conséquent une mise en oeuvre accélérée du mécanisme convenu, conformément à l'article XII de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie. D'ici là, nous demandons au Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de continuer de prodiguer une assistance humanitaire aux personnes déplacées, et nous exhortons également tous les États Membres, les organisations et les individus à contribuer généreusement à l'Agence et aux

autres organisations qui portent secours aux personnes déplacées.

Le Ghana déplore tous les actes de terrorisme et il est soulagé par le renouvellement des contacts de sécurité entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien, dans leurs efforts communs de lutte au terrorisme. Cependant, nous lançons ici un appel à la prudence car les actions qui lèsent un peuple déjà déprimé et dépossédé risquent de provoquer des tensions superflues qui engendreront des actes de violence de la part d'extrémistes, comme les événements récents en sont la preuve.

La question palestinienne est au centre du conflit du Moyen-Orient et sert de baromètre pour mesurer les progrès ou les reculs enregistrés dans la situation qui prévaut dans la région tout entière. Nous nous réjouissons donc de constater que, malgré les divers reculs, le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne, sous les auspices des États-Unis, font des efforts déterminés pour relancer les négociations. Nous les y encourageons en soulignant la nécessité pour les deux parties d'adhérer aux dispositions des accords déjà conclus et de prendre des mesures pour les mettre en oeuvre de bonne foi, sans plus attendre et selon le calendrier stipulé dans la Déclaration de principes, jusqu'à la concrétisation d'un règlement permanent sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et des autres résolutions pertinentes des Nations Unies, y compris celles qui ont été adoptées par la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée.

Je répète encore une fois que nous sommes convaincus que l'instauration d'une paix juste et globale dans la région dépend des progrès réalisés dans tous les aspects des négociations. À cet égard, nous demandons à Israël et à la Syrie de reprendre les pourparlers sur la base du principe «terre contre paix». De la même façon, nous lançons un appel pour le déploiement d'efforts renouvelés pour convenir d'une base commune pour permettre de futures négociations sur l'aspect israélo-libanais, sur la base de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. À cette fin, en tant que mesure de confiance, les attaques transfrontières doivent cesser.

Le dividende que la paix permettrait d'accumuler pour les pays du Moyen-Orient a fait l'objet de beaucoup de commentaires. Nous nous sommes félicités de la série de sommets économiques Moyen-Orient/Afrique du Nord, qui se sont tenus au cours des trois dernières années. Nous déplorons qu'en raison de la dégradation de la situation dans la région, la plupart des pays arabes aient boycotté la récente conférence qui s'est tenue à Doha, au Qatar. Nous

espérons que tous ceux qui sont concernés en tireront une leçon et mettront à profit leurs initiatives pour instaurer un environnement propice à la reprise d'une participation élargie aux futures conférences pour le bien général de tous les pays de la région, y compris la Palestine.

À cet égard, nous lançons un appel pour l'expansion et l'accroissement du support au rôle des Nations Unies dans le développement socioéconomique des Palestiniens. Nous espérons qu'avec la nomination de Chinmaya Gharekhan aux fonctions de Coordonnateur spécial dans les territoires occupés, le rôle des Nations Unies dans les domaines social et économique sera renforcé pour permettre à l'Organisation de contribuer de façon déterminante au soulagement des souffrances des Palestiniens et à l'élimination de leur dépendance exagérée envers l'économie israélienne.

Pour terminer, je citerai le passage suivant de la lettre que le Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et d'autres Arabes des territoires occupés, M. Herman Leonard de Silva, a adressée au Secrétaire général lors de la transmission du rapport du Comité :

«Le Comité spécial pense que le processus de paix est à un tournant décisif et que, si les négociations ne reprennent pas et si les accords qui ont déjà été conclus ne sont pas pleinement mis en oeuvre, le cycle de la violence et des affrontements continuera, menaçant ainsi la paix et la stabilité dans la région. Il faut maintenir l'impulsion donnée aux négociations de paix et il faudrait que les Accords d'Oslo soient pleinement mis en oeuvre par les deux parties et que le principe de la terre contre la paix sur lequel sont fondés les Accords de paix soit appliqué. Les retards répétés apportés à la mise en oeuvre des Accords ne peuvent que mettre encore plus en danger le processus de paix et même conduire à son arrêt total, ce qui serait dangereux pour la région tout entière.

Il est essentiel de maintenir le dialogue entre les parties et de poursuivre le processus de paix. Toutes les parties concernées doivent respecter l'esprit et la lettre des Accords d'Oslo et réitérer leur attachement au processus de paix en reprenant immédiatement les négociations. La frustration et le désespoir des Palestiniens ont presque entièrement anéanti leur confiance dans le processus de paix qui se trouve à présent dans une impasse. Les négociations de paix entre la République arabe syrienne et Israël sont également bloquées. Seule une avancée tangible dans les négociations de paix se traduisant par une modification de la

situation sur le terrain pourra apporter une paix juste, totale et durable au Moyen-Orient. Toutes les parties concernées doivent coopérer à l'effort de paix.» (A/52/131/Add.2, p. 8)

Ma délégation partage ces sentiments sans réserve.

M. Nuñez Mosquera (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : La question relative à la situation au Moyen-Orient est inscrite depuis des années à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. De nombreuses résolutions ont été adoptées par l'Assemblée générale aussi bien au cours de sessions ordinaires qu'au cours de sessions extraordinaires. L'examen de cette question revêt une signification toute particulière cette année, en raison de la situation présente du processus de paix marqué par des contradictions et des reculs.

Le peuple palestinien et les peuples de tous les territoires arabes occupés vivent aujourd'hui, comme jamais auparavant, un moment exceptionnel de leur histoire. Les efforts sincèrement déployés pour établir une paix juste et durable dans la région restent entravés par des incidents graves et hostiles provoqués par la Puissance occupante, qui persiste dans sa politique agressive et menaçante contre le processus de paix dans la région.

Personne n'ignore que cette situation n'existe que grâce à l'appui que les États-Unis apportent à Israël dans tous les domaines, et en particulier au Conseil de sécurité, où ils ne dissimulent pas leur détermination à opposer un veto à toute résolution contenant une sévère appréciation des actes commis par leur allié stratégique au Moyen-Orient.

Cet appui doit cesser. Il faut en outre déclarer nettement que l'on est résolu à mettre fin à l'occupation de tous les territoires arabes et palestiniens occupés et à obtenir le respect de la lettre et de l'esprit des dispositions figurant dans la Déclaration de principes, l'Accord du Caire, l'Accord sur l'économie de la Cisjordanie et de la bande de Gaza et dans tous les accords d'application qui les ont suivis. Il est très important, en outre, de faire respecter les conditions et les étapes fixées dans le processus de paix qu'ont approuvé lesdits accords internationaux.

Il faut que l'Organisation des Nations Unies apporte le plus grand appui politique, juridique et moral à la cause du peuple palestinien et de tous les peuples des territoires arabes occupés ainsi qu'au processus de paix au Moyen-Orient.

L'Assemblée générale doit obtenir que l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies soit mieux reconnu quant à sa faculté de participer aux débats et à la procédure. Cuba appuie la position des États arabes membres de cette Organisation et celle de la Mission d'observation de la Palestine, en ce sens que les pouvoirs d'Israël ne soient pas considérés comme devant s'appliquer aux territoires arabes occupés.

La question de Palestine est au cœur du conflit du Moyen-Orient et il faut qu'une volonté réelle de négociation se manifeste pour obtenir une solution juste, globale et durable du conflit dans son ensemble. Cuba réaffirme le droit du peuple palestinien à avoir un État indépendant avec Jérusalem comme capitale, et rejette les mesures visant à modifier le statut juridique et la composition démographique de cette ville. Nous exigeons la restitution de tous les territoires arabes occupés.

Cuba se prononce pour le respect et l'application des principes et règles du droit international humanitaire au peuple palestinien ainsi qu'aux peuples de tous les territoires arabes occupés. Cuba appuie en particulier le principe de l'application de la quatrième Convention de Genève aux mesures prises par Israël dans le territoire palestinien et dans tous les territoires arabes occupés.

Le peuple palestinien et les peuples de tous les territoires arabes occupés ont besoin que l'Assemblée générale et l'Organisation des Nations Unies jouent un rôle efficace et prennent un réel engagement envers le processus de paix au Moyen-Orient. Cuba apportera pleinement sa contribution pour atteindre cet objectif.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Le 29 novembre est la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. C'est ce jour-là, en 1947, que l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II), qui a changé la face de l'histoire au Moyen-Orient. En effet, la résolution a partagé la Palestine en deux États : l'un juif et l'autre, un État pour les Arabes de Palestine aussi bien les chrétiens que les musulmans. Elle a également créé un régime juridique indépendant, un *corpus separatum*, pour la ville de Jérusalem.

L'histoire de la région fut changée par cette résolution. Sur la base de ses dispositions, le Conseil national juif a déclaré, le 14 mai 1948, la création de l'État d'Israël. La Déclaration portant création de l'État d'Israël a invoqué la résolution relative à la partition; elle indiquait qu'Israël serait créé

«sur la force de la résolution de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies».

Conformément à cette résolution, l'Assemblée générale créait, aux côtés de l'État juif, un État arabe sur le territoire de Palestine. Pour nombre de raisons et de circonstances qui ne peuvent être traitées ici en détail, cet État n'a jamais vu le jour. L'on peut dire toutefois que la résolution portant partition de la Palestine constitue l'acte de naissance de deux États, et non d'un seul. Il y a deux jours, M. Farouk Kaddoumi a expliqué ce point avec éloquence et une logique implacable.

D'autre part, la Ligue des États arabes a adopté une résolution sur la Palestine en 1948 dans laquelle elle a réaffirmé l'indépendance de la Palestine. L'Assemblée générale a pris cette date du 29 novembre 1947 en considération en décidant, en 1967, de la considérer comme la Journée qui cristallise la solidarité de la communauté internationale avec le peuple palestinien en lutte. En outre et à titre de coïncidence, le 22 novembre 1997 marque le trentième anniversaire de l'adoption par le Conseil de sécurité de sa fameuse résolution 242 (1967), qui pose le fondement sur lequel la paix devrait être établie au Moyen-Orient, en réaffirmant l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force.

C'est de ce principe que découle un autre principe extrêmement important, celui de «terre contre paix», qui a été accepté par toutes les parties, y compris Israël, comme étant à la base du processus de paix et son premier cadre de référence à ce processus, depuis le début des négociations israélo-égyptiennes en 1977, il y a 20 ans, jusqu'à la Conférence de Madrid en 1991 et les négociations et accords qui ont suivi entre les parties arabes et Israël.

Ce rappel de l'historique d'un aspect du traitement de la question de Palestine au sein de l'Organisation des Nations Unies a pour objectif de mettre en lumière et de souligner le rôle véritable de l'ONU dans le règlement de cette question et la responsabilité historique qu'elle assume dans cette question jusqu'à la réalisation d'une paix juste, durable et globale.

La délégation égyptienne note avec le plus grand regret que 1997 n'a été marqué par aucun réel progrès sur les voies de négociations bilatérales entre Israël et les parties arabes concernées — notamment, l'Autorité palestinienne, la Syrie et le Liban. En ce qui concerne la voie palestinienne, à part le progrès limité que constitue la signature du Protocole relatif au déploiement israélien concernant Hébron/Al-Khalil — que le Gouvernement israélien utilise

constamment comme preuve de ses intentions pacifiques, bien qu'il ait été signé par l'ancien Gouvernement israélien et réouvert à la négociation sous diverses pressions —, l'année en cours aura connu de nombreux revers qui ont replongé la région dans l'atmosphère qui régnait à l'époque précédant le processus de paix et dans l'esprit qui prévalait dans la région avant la Conférence de Madrid.

Nous devons rappeler ici que ces revers ont commencé lorsque le Gouvernement israélien a pris la décision d'implanter une colonie de peuplement à Djabal Abou Ghounaym, au sud de Jérusalem-Est. La nécessité de condamner cette décision a été appuyée par 14 membres du Conseil de sécurité. Mais, malheureusement, cette condamnation n'a pas eu lieu pour des raisons bien connues de tous ici. L'Assemblée générale a traité ce sujet à sa cinquante et unième session et à une session extraordinaire d'urgence — qui a fait l'objet de deux reprises — au cours de laquelle elle a décidé, le mois dernier, de lancer les préparatifs pour la convocation d'une conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, afin d'examiner les mesures qui pourraient assurer le respect par Israël de ses responsabilités découlant de ladite convention, qui s'applique *de jure* aux territoires arabes occupés.

La délégation égyptienne tient à rappeler à l'actuel Gouvernement israélien, qu'il est impossible d'établir la paix dans la région tant qu'Israël poursuit sa politique d'implantation de colonies de peuplement. La position de l'Égypte à cet égard est claire et pourrait se résumer comme suit : l'Égypte a recouvré, il y a 20 ans, par la négociation, tous ses territoires sans aucune colonie de peuplement, en dépit de l'existence de quelques colonies au Sinaï au moment où ces négociations ont eu lieu. Ceci constitue un précédent fondamental dans l'établissement de la paix entre Israël et les États arabes. Cela confère également à l'Égypte une grande responsabilité dans le rejet de toute tentative ou effort de la part du Gouvernement israélien en vue d'imposer des colonies de peuplement sur les terres des parties arabes en tant que fait accompli que les Arabes devaient accepter.

Israël essaie systématiquement et intensivement de modifier la nature géographique et démographique de la ville de Jérusalem. Israël s'efforce par tous les moyens de la vider de ses habitants palestiniens. À cet égard, Israël a même été jusqu'à prétendre qu'ils étaient des étrangers vivant à Jérusalem, afin de donner du poids à leur revendication sur une Jérusalem unifiée en tant que capitale éternelle de l'État d'Israël. Israël fait donc entièrement fi de la réalité des relations internationales en s'attachant à une

revendication en laquelle lui seul croit, peut-être à force de la répéter.

À cet égard, je tiens à indiquer que ces mesures constituent une violation flagrante des résolutions 465 (1980) et 478 (1980) du Conseil de sécurité, outre qu'elles violent l'accord d'Oslo, aux termes duquel Israël a librement accepté que l'avenir de la ville de Jérusalem fasse l'objet des négociations sur le statut définitif. Je voudrais à cet égard réaffirmer qu'Israël, en tant que puissance occupante, est tenu, en vertu de la quatrième Convention de Genève, de ne pas modifier la composition démographique de la ville et des autres territoires occupés ou leur caractère géographique, aussi longtemps que leur statut définitif n'aura pas été déterminé par voie de négociation.

Pour ce qui est des volets syrien et libanais, nous ne pouvons que constater avec regret que les modestes progrès réalisés depuis le début du processus de paix en 1991 en vue de remédier à l'énorme manque de confiance entre les deux États arabes, d'une part, et Israël, de l'autre, se sont arrêtés depuis mai 1996. Qui plus est, la confiance est retombée au niveau qu'elle a connu durant la dernière décennie. Le Gouvernement israélien actuel est le seul responsable de cette situation, car il refuse obstinément de reconnaître les progrès accomplis dans les négociations entre la Syrie et l'ancien Gouvernement israélien, et refuse de se retirer sans condition du Sud-Liban, comme il est tenu de le faire aux termes des dispositions de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

L'Égypte lie les progrès réalisés dans les négociations bilatérales d'une part et l'accélération de la coopération économique sous ses diverses formes et dans ses divers secteurs de l'autre. Le chemin qui mène vers la paix au Moyen-Orient est un tout indivisible. Des relations normales dans le domaine de la coopération économique entre les États arabes et Israël ne peuvent s'établir, se développer ou prospérer, au vu de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix et de l'intransigeance dont fait constamment preuve Israël en refusant continuellement de se retirer des territoires arabes qu'il occupe depuis 30 ans.

Pour cette raison et étant donné la regrettable régression que connaît le processus de paix au Moyen-Orient, comme je viens de le décrire, l'Égypte a donc décidé de ne pas participer à la conférence économique régionale qui s'est tenue le mois dernier. Bien entendu, l'Égypte espère que le processus de paix connaîtra une évolution positive qui relancera la coopération régionale, mais sur des bases saines, et à condition qu'Israël se rende compte qu'il ne peut récolter les fruits de la coopération économique avec

les États de la région s'il continue de traiter avec ses voisins dans un esprit d'occupation, de domination, d'hégémonie, de mépris des droits et de non-respect des obligations internationales.

Le Représentant permanent d'Israël a déclaré aujourd'hui que la coopération économique n'est pas un prix que l'on octroie ou que l'on retire à Israël. Nous sommes d'accord avec lui. Il faut comprendre qu'il existe un lien organique et indivisible entre l'établissement d'une paix globale, juste et durable, d'une part, et la promotion de la coopération économique équitable au profit de tous sans distinction, d'autre part. Dans cette même logique, nous pouvons dire que la restitution des territoires occupés à leurs propriétaires légitimes n'est pas un prix qu'Israël octroie ou retire aux Arabes selon son bon plaisir. L'établissement d'une paix globale, juste et durable est le grand prix pour lequel nous devons tous lutter, car c'est le seul moyen qui permettra aux peuples de la région de vivre en sécurité et dans la prospérité.

Comme je viens de le dire, une paix juste et globale est à la base de l'instauration de la sécurité. L'Égypte continue donc de demander la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Ce concept fait chaque année l'objet d'un consensus à l'Assemblée générale. L'Égypte demande aussi la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient depuis l'initiative du Président Moubarak du 18 avril 1990. Le Conseil de sécurité s'est joint à cette requête en adoptant la résolution 687 (1991). Je voudrais à cet égard faire allusion au refus constant et réitéré d'Israël de prendre toute mesure de confiance en ce qui concerne l'inspection de ses installations nucléaires, ce qui accroît les facteurs de tension politique dans la région.

Enfin, l'établissement d'une paix juste et globale au Moyen-Orient exige une attitude différente d'Israël, une attitude qui cherche à clarifier les faits et à mettre en évidence les avantages que l'on pourrait tirer de l'établissement de la paix. Mais il doit y avoir un leadership qui croit vraiment à la réalisation de la paix. Si un tel leadership ne croit pas dans l'opportunité d'une paix juste et globale et cherche constamment à la dépouiller de son contenu réel, ne comprenant pas la nécessité de parvenir à une solution afin d'édifier la paix, alors le processus de paix actuel qui dérape s'effondrera, et le Moyen-Orient reviendra à l'ère d'affrontement et de tension qui a prévalu avant 1991. Nous devons tous agir de concert pour empêcher que cela se produise.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : De l'avis de ma délégation, on se souviendra de l'année 1997 comme l'une des années où le processus de paix au Moyen-Orient a fait le moins de progrès depuis son lancement en 1991 sur la base du principe «terre contre paix» à la Conférence de paix de Madrid.

Bien que la communauté internationale se soit réjouie de l'accord très important relatif au redéploiement des forces israéliennes d'Hébron au début de cette année, cet optimisme, malheureusement, a été de courte durée. Comme nous le savons tous, la méfiance entre les Israéliens et les Palestiniens s'est accrue à la suite des activités d'implantation de colonies de peuplement, en particulier à Djabal Abou Ghounaym, au sud de Jérusalem-Est.

Au cours des réunions tenues par le Conseil de sécurité au mois de mars pour traiter de cette question, de nombreuses délégations, y compris la mienne, ont fait clairement savoir que ces mesures israéliennes, qui vont à l'encontre des conventions internationales pertinentes et des résolutions du Conseil, pourraient avoir des répercussions graves sur l'ensemble du processus de paix, en particulier, étant donné les sensibilités politiques bien connues liées à Jérusalem. À cette époque, nous avons également mis l'accent sur l'importance de l'adoption par les deux parties d'une approche prudente et pondérée, et nous avons souligné que la violence ne doit pas être un outil servant à résoudre les problèmes.

Cependant, à la consternation de tous ceux qui entretenaient de grands espoirs quant à des progrès importants dans le processus de paix au Moyen-Orient, l'évolution de la situation à la suite de l'implantation israélienne de logements à Djabal Abou Ghounaym est devenue une source de grave préoccupation. Notamment, une série d'attaques terroristes à la bombe, qui se sont produites en Israël aux mois de mars, juillet et septembre, ont porté un autre coup au processus de paix et ont fait de nombreuses victimes innocentes.

Dans ces conditions, les Membres de l'ONU se sont trouvés dans l'obligation de convoquer une réunion extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale — un mécanisme institutionnel auquel on n'a jamais fait appel dans la période de l'après-guerre froide — sur un problème dont la cause semblait si évidente et la solution si claire.

À ce stade, et dans cette instance, ma délégation n'a aucune intention de s'engager dans de longues polémiques pour savoir quelle partie a la plus lourde responsabilité pour ce qui est de l'impasse actuelle que connaît le processus de

paix. Nous aimerions plutôt saisir cette occasion pour demander instamment, tant aux Israéliens qu'aux Palestiniens, de réfléchir pour savoir si la situation actuelle correspond à ce qu'ils veulent réellement, et, si tel n'est pas le cas, d'entamer immédiatement des discussions sur toutes les questions restantes, y compris un nouveau redéploiement d'Israël, un aéroport palestinien à Gaza et un libre passage entre Gaza et la Cisjordanie, ainsi que la question de l'implantation des colonies de peuplement, d'une manière franche et ouverte.

À cet égard, il convient de noter qu'en raison d'une série de mesures extrêmes qui ont été prises et de réactions qui se sont produites pendant l'année, la base de la confiance établie par les Israéliens et les Palestiniens jusqu'à présent a été considérablement érodée. Ma délégation est particulièrement préoccupée de constater que l'élan du processus de paix peut être irrévocablement perdu si des mesures prudentes et courageuses ne sont pas prises dans un proche avenir par Israël et la Palestine. En fait, le temps pourrait ne pas oeuvrer en leur faveur.

Cela étant dit, ma délégation souhaite souligner que les relations israélo-arabes dans leur ensemble doivent être à la fois perçues et traitées comme un jeu typique de à-qui-perd-gagne. En d'autres termes, ce qu'une partie gagne dans la relation bilatérale peut aider l'autre partie à atteindre son objectif, permettant ainsi aux deux parties d'être gagnantes. Nous croyons que cette notion d'un jeu de à-qui-perd-gagne devrait sous-tendre non seulement les relations entre Israël et la Palestine mais également les relations israélo-libanaises et la voie israélo-syrienne, qui ont fort peu progressé au cours de l'année passée. L'absence de progrès dans ces deux domaines nous préoccupe, car le processus de paix du Moyen-Orient ne peut être complet que lorsque toutes les composantes des relations israélo-arabes progressent, conformément à l'approche envisagée à la Conférence de paix de Madrid.

Alors que la pleine reconnaissance de la nature interdépendante des relations israélo-arabes est l'une des conditions immédiates nécessaires pour faire sortir de l'impasse le processus de paix au Moyen-Orient, nous croyons qu'un accroissement du commerce et de l'investissement peut contribuer à la création d'un environnement propice à la paix et à la sécurité régionales. En fait, étant donné que la paix et le développement sont les deux côtés de la même pièce, mon gouvernement a alloué 15 millions de dollars des États-Unis pour la période 1994-1998 pour contribuer aux projets de relèvement entrepris par le peuple palestinien. C'est également dans le même esprit que mon gouvernement a participé au quatrième Sommet économique pour

le Proche-Orient et l'Afrique du Nord qui s'est tenu à Doha le mois dernier et qui a discuté divers moyens de créer un nouveau partenariat entre les secteurs public et privé pour le commerce et la croissance économique au-delà de l'an 2000.

Reconnaissant clairement les implications lourdes de conséquences dont le Moyen-Orient est porteur en matière de paix et de prospérité mondiales, la République de Corée a toujours appuyé le processus de paix dans la région et a suivi de très près sa mise en oeuvre. Comme ma délégation l'a souligné à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, au cours du débat sur la situation au Moyen-Orient, il y a exactement un an, nous croyons que les tensions existantes dans les relations israélo-palestiniennes ont souvent découlé des répercussions des politiques internes sur les relations internationales. Les solutions à ces problèmes, par conséquent, peuvent également être trouvées au plan intérieur. Alors qu'un certain nombre d'initiatives louables entreprises par la communauté internationale peuvent contribuer à faire avancer le processus de paix, il va sans dire que l'élément le plus essentiel est la volonté que doivent manifester les parties directement concernées de combler l'abîme politique existant.

À cet égard, nous croyons fermement que, malgré certains revers, les progrès véritablement remarquables faits depuis le début du processus de paix prouvent que tant les Israéliens que les Palestiniens sont capables de trouver le courage, la sagesse et la patience nécessaires pour surmonter les difficultés actuelles.

Pour terminer, ma délégation aimerait une fois encore demander instamment aux deux parties de relancer le processus de paix interrompu et de mettre en oeuvre tous les arrangements conclus dans le cadre des accords d'Oslo, afin qu'une paix globale, juste et durable puisse s'établir au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

M. Al-Adofi (Yémen) (*interprétation de l'arabe*) : Compte tenu de sa position positive favorable au processus de paix au Moyen-Orient, qui a été consacré par la Conférence de Madrid en octobre 1991 qui stipulait la réalisation d'une paix juste et globale sur la base du respect et de l'application des résolutions de la légalité internationale, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, ainsi que les autres accords et protocoles successifs pertinents, et sur la base du principe «terre contre paix» et de la garantie du retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés, mon pays voudrait affirmer qu'une paix globale, juste et durable est le fon-

dement de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité de la région, qui garantirait ainsi l'élimination des facteurs de violence et des causes de l'extrémisme et ancrerait les valeurs de la tolérance, de la coexistence pacifique et de la coopération culturelle entre les peuples.

À travers notre position, nous voudrions exprimer notre préoccupation face au retour d'Israël aux pratiques de la politique d'implantation dans les territoires palestiniens, notamment autour de la Ville sainte d'Al Qods Al Charif, et qui consistent à établir des colonies de peuplement, à détruire les maisons des Palestiniens et à construire des routes de contournement périphériques pour les colons israéliens ainsi qu'à maintenir le blocus imposé aux territoires palestiniens. Ces pratiques israéliennes sont une violation flagrante des accords conclus et des engagements pris par Israël et l'Autorité palestinienne, et ne peuvent que mener à la recrudescence de la tension, ramener le processus de paix à son point de départ voire l'entraver complètement.

Voilà pourquoi nous insistons sur la nécessité de progresser rapidement vers le règlement définitif qui aboutirait à accorder ses droits légitimes au peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination et à établir un État indépendant avec pour capitale Al Qods Al Charif, conformément aux résolutions de la légalité internationale et aux principes fondamentaux de la Conférence de Madrid, ainsi que sur la nécessité de reprendre les négociations sur tous les aspects sur ces mêmes bases et sur le principe du respect de leurs engagements par toutes les parties.

Dans ce contexte, la République du Yémen accueille favorablement l'Accord d'Oslo entre Israël et les Palestiniens, la Déclaration de principes et les accords y relatifs, et se félicite de l'ensemble des initiatives, accords et protocoles visant à instaurer une paix juste et globale. Mon pays se félicite également de l'accord entre Israël et la Jordanie, et nous espérons que celui-ci constituera un pas en avant vers une paix juste, durable et globale, et préparera le terrain pour le retrait d'Israël du Golan syrien et du Sud-Liban. Nous invitons le parrain de la Conférence de la paix, les États-Unis, à faire pression sur le Gouvernement israélien à propos de la relance du processus de paix, qui avait déjà fait des progrès non négligeables depuis la Conférence de Madrid et après la Déclaration de principes, afin d'éviter que ne prévale la frustration des peuples de la région, après qu'ils ont connu avant l'avènement du Gouvernement israélien actuel une période ayant suscité chez eux un regain d'espoir.

Tout ce que la communauté internationale pourrait demander à propos de la promotion du processus de paix au Moyen-Orient a été demandé dans les communiqués finaux du Sommet du Groupe des Sept avec la participation de la Russie, du Sommet de la Ligue des États arabes du Caire, du Sommet de l'Union européenne ainsi que du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Ces déclarations et communiqués tirent leur force du fait que ces sommets se sont tenus après la détérioration du processus de paix au Moyen-Orient, en raison de la politique menée par le Gouvernement israélien qui s'efforce de retarder et de reporter la reprise des négociations et de ne pas respecter les accords, ainsi que la poursuite de l'implantation de colonies et de la judaïsation des territoires palestiniens, et sa persistance à maintenir le blocus contre l'Autorité nationale palestinienne.

Nous engageons Israël à s'attacher à l'autorité que représentent le processus de paix et ses bases notamment, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et le principe «terre contre paix» et lui demandons instamment d'appliquer les accords conclus dans le cadre du processus de paix entre Israël et les Palestiniens. Israël doit comprendre qu'il ne peut pas contourner le respect des bases du processus de paix et sa reprise car pour tous les pays les intérêts qui sont en jeu sont très importants et très grands pour que l'on y porte atteinte à travers une politique qui est en contradiction avec les principes de la légalité internationale, dont les deux principaux sont l'inadmissibilité de l'acquisition des territoires d'autrui par la force et le principe «terre contre paix».

À ce titre, mon pays accueille favorablement les déclarations des sommets internationaux dans lesquelles toutes les parties concernées ont été invitées à honorer leurs engagements immédiatement, ce qui est une source de réconfort et d'apaisement vis-à-vis du processus de paix au Moyen-Orient.

La réalisation d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient devrait aller de pair avec la réalisation de la sécurité et de la stabilité par le biais d'engagements égaux qui incomberaient à tous les États de la région afin que celle-ci soit une zone exempte d'armes nucléaires, biologiques et chimiques. Cela devrait aussi aller de pair avec l'adhésion d'Israël au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que la soumission de ses installations nucléaires au système d'inspection international de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en tant que pas en avant vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, et l'élimination dans la région des dangers de toutes les armes de destruction massive. Cela se fonde sur

le fait que la sécurité des États peut être garantie par un règlement pacifique qui respecte le droit de toutes les parties et les intérêts de tous les négociateurs. La négociation devrait être fondée sur l'accord dans tous les domaines, économique, social, culturel et scientifique.

Le processus de paix est actuellement en butte à des dangers et des enjeux qui entravent la réalisation de ses objectifs. La politique israélienne vise à ajourner et à retarder la reprise des négociations avec la République arabe syrienne, négociations qui doivent être fondées sur les accords conclus par le Gouvernement israélien précédent, en ce qui concerne notamment l'engagement d'un retrait total du Golan syrien et du Sud-Liban occupé, conformément aux résolutions de la légitimité internationale et au principe «terre contre paix».

Nous soulignons également qu'Israël doit s'engager à respecter la souveraineté et l'indépendance du Liban frère, libérer les détenus et prisonniers libanais des camps israéliens et indemniser le Liban pour tous les dommages dus aux agressions israéliennes continues contre son territoire et son peuple.

Enfin, je voudrais exprimer l'espoir de voir la communauté internationale se solidariser en vue d'encourager la reprise du processus de paix au Moyen-Orient, afin d'instaurer dans cette région la stabilité, ainsi que la paix et la sécurité internationales.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Le Japon est profondément préoccupé par la situation actuelle au Moyen-Orient, où quasiment aucun progrès n'a été réalisé sur la voie de la paix cette année. L'urgente nécessité pour toutes les parties directement concernées de faire de leur mieux pour remettre le processus de paix sur les rails ne saurait être trop soulignée à ce stade.

Le Japon voudrait lancer un nouvel appel pressant à tous les dirigeants concernés. C'est d'ailleurs en reconnaissance de l'importance vitale du succès du processus de paix pour l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient que le Japon a participé activement au processus de paix en s'engageant dans un dialogue renforcé avec les parties directement concernées, en envoyant des contingents à une opération de maintien de la paix des Nations Unies dans la région et en offrant de contribuer activement aux négociations multilatérales sur le Moyen-Orient lancées à Madrid en 1991.

Il est extrêmement regrettable que, malgré tous les efforts déployés par le Japon, les États-Unis, l'Union

européenne et d'autres pays intéressés, ainsi que par l'Organisation des Nations Unies, nous ayons assisté à un grave retournement du processus, qui s'explique surtout, pensons-nous, par le durcissement survenu ces derniers mois dans les positions des parties concernées. Dans cette situation difficile, il est d'autant plus opportun de souligner que ce sont les parties directement concernées qui doivent faire les plus grands efforts, puisque ce sont elles qui profiteront aussi le plus directement des fruits de la paix.

En janvier de cette année, nous avons quelque raison d'espérer des progrès dans la question palestinienne, lorsqu'à la suite de négociations difficiles, Israël avait retiré ses troupes d'Hébron. Mais les parties sont revenues ensuite à un cercle vicieux, quand le lancement de nouvelles implantations israéliennes à Jérusalem-Est a créé une situation nouvelle, des groupes extrémistes palestiniens lançant des attaques terroristes et Israël répondant par une série de mesures unilatérales, dont la fermeture de la Cisjordanie.

Si les négociations entre l'Autorité nationale palestinienne et Israël ont partiellement repris en octobre, grâce aux efforts des États-Unis et d'autres pays intéressés, les positions des deux parties sont restées très opposées et aucun progrès significatif ne s'est encore dégagé de leurs négociations. En bref, cette année, qui avait commencé sous le signe d'un certain espoir, se termine sous le signe d'un désenchantement profond.

Nous, la communauté internationale, avons appris la décision récente du Gouvernement israélien de retirer davantage de soldats de la Cisjordanie à certaines conditions, pour entendre immédiatement après que les Palestiniens avaient rejeté cette décision en raison des nouvelles conditions qu'y avait attachées Israël. Ma délégation se sent tenue de faire observer qu'Israël doit respecter les engagements solennels qu'il a pris dans le cadre des accords d'Oslo et d'Hébron concernant le retrait de son armée. La décision de redéploiement, qui en soi peut représenter un progrès dans la question palestinienne, est entachée d'ambiguïté quant à la portée du retrait et à sa date et pose problème du fait des nouvelles conditions y attachées, qui rendent la décision plus discutable encore. Le Japon pense que la décision d'Israël de retirer ses troupes doit comporter certaines précisions pour avoir vraiment un sens.

Dans le même temps, mon gouvernement continue de souligner son opposition fondamentale à toutes formes de terrorisme, en particulier dans cette situation, où des actes terroristes peuvent nuire aux négociations de paix.

Ma délégation est fermement convaincue qu'il est capital que les Palestiniens et les Israéliens rétablissent des relations de confiance mutuelle en appliquant de bonne foi les engagements déjà pris.

S'agissant de la question syrienne, nous constatons qu'ici aussi, les négociations sont dans l'impasse depuis février. Le Japon demande aux deux parties de s'efforcer de concilier leurs divergences et de reprendre les pourparlers dès que possible.

On ne constate pas non plus de progrès dans la question libanaise. Il est extrêmement regrettable que les parties n'aient pas entamé de négociations sur le fond. Au lieu de cela, la poursuite des hostilités au Sud-Liban continue de prélever un lourd tribut en vies humaines, non seulement parmi les militaires, mais aussi parmi les civils. Je voudrais instamment prier les parties de respecter strictement le cessez-le-feu qu'elles ont conclu en avril de l'année dernière.

Face à cette évolution inquiétante de la situation, le Japon est vivement préoccupé par le fait que de graves revers menacent le processus de Madrid lancé en 1991 dans un climat d'optimisme et avec la bénédiction de la communauté internationale. Ce danger risque de se concrétiser si la situation précaire qui prévaut en ce qui concerne la voie palestinienne n'est pas dûment réglée. L'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix, non seulement sur la voie palestinienne mais également sur toutes les autres voies, pourrait réduire à néant la confiance mutuelle précieuse qui s'est instaurée au fil des années grâce aux efforts assidus des parties concernées. Il est essentiel à ce stade que chacune des parties s'efforce autant qu'elle peut d'honorer de bonne foi les engagements contractés en vue de rétablir des relations de confiance mutuelle ô combien indispensables pour parvenir à une paix durable.

Le Japon est toujours déterminé à participer activement aux efforts qui sont déployés au niveau international en vue d'appuyer le processus de paix au Moyen-Orient. Le Japon saisira toutes les occasions qui se présenteront d'aider les parties directement concernées en renforçant son dialogue avec chacune d'entre elles et ses moyens de persuasion, ainsi qu'en apportant sa coopération pour améliorer le climat actuel afin d'accélérer la tenue de négociations directes entre les parties.

Telle est la position adoptée par le Japon, en particulier pour ce qui est de la voie palestinienne. Le Japon a saisi toutes les occasions qui se sont présentées pour demander au Gouvernement israélien de ne pas prendre de

mesures unilatérales qui risqueraient de compromettre le climat de confiance mutuelle ô combien indispensable pour réaliser des progrès au niveau du processus de paix. Ainsi, le Gouvernement japonais, à son niveau le plus élevé, a directement attiré l'attention des autorités israéliennes sur cette question à plusieurs reprises, notamment lors de la visite officielle du Ministre des affaires étrangères, M. Levy, au Japon, en février, et lors de la visite du Premier Ministre Nétanyahou, au Japon en août, ainsi qu'à l'occasion de la visite à Israël de l'envoyé spécial du Gouvernement japonais, qui a évoqué la question des colonies de peuplement et d'autres problèmes avec le Premier Ministre Nétanyahou, en personne. Le Japon a également saisi toutes les possibilités qui s'offraient pour lancer un appel au Président Arafat et à la direction palestinienne afin qu'ils déploient tous les efforts possibles en vue de supprimer les actes de terrorisme et de coopérer avec Israël pour maintenir l'ordre public.

Nous estimons au Japon que les difficultés économiques qui sont imposées aux Palestiniens par le biais de mesures unilatérales telles que le bouclage du territoire ou le gel des transferts d'argent par Israël peuvent favoriser la création d'un foyer de violence et de terrorisme dans la région. L'engagement pris par le Japon en faveur du processus de paix se reflète clairement dans la contribution active qu'il apporte à la fourniture d'une aide économique à l'intention des Palestiniens qui subissent de dures épreuves sur le plan économique. Dans un effort pour tenter de stabiliser la situation dans laquelle se trouve la communauté palestinienne, le Japon a récemment décidé de débloquer une nouvelle enveloppe d'un montant de 23,6 millions de dollars, dont près de 12,6 millions seront alloués à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et 11 millions iront au Fonds japonais pour le développement palestinien du Programme des Nations Unies pour le développement. Avec cette nouvelle enveloppe, le montant de l'aide octroyée aux Palestiniens s'élève au fil des années

à plus de 310 millions de dollars. Bien que le Japon accorde une grande importance à l'amélioration de la situation économique du peuple palestinien, il y a une limite à ce qu'il peut faire à lui seul. Ses propres ressources, comme celles des autres pays donateurs, sont limitées. C'est pourquoi l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations multilatérales, qui pourraient contribuer à améliorer le bien-être de la population, et les obstacles existant en ce qui concerne chacune des autres voies, sont extrêmement regrettables. Le Japon, qui préside un des groupes de travail, continuera d'oeuvrer pour encourager l'adoption des mesures pratiques qui sont à l'examen dans le cadre des négociations multilatérales.

La participation du Japon aux missions de maintien de la paix dans la région doit également être interprétée dans la même optique. Depuis le mois de février 1996, le Japon participe à l'opération de maintien de la paix déployée dans le cadre de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD) sur les hauteurs du Golan. De plus, en janvier 1996, le Gouvernement japonais a envoyé dans la région une équipe composée de 77 membres, dirigée par M. Obuchi, l'actuel Ministre des affaires étrangères du Japon, pour superviser les élections palestiniennes.

Depuis longtemps, l'ONU est étroitement associée à l'établissement de la paix au Moyen-Orient, notamment par le biais des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. À cet égard, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité jouent un rôle important dans l'action que mène l'Organisation en faveur de la paix au Moyen-Orient. Toutefois, il convient de souligner une fois encore, en guise de conclusion à mon intervention, qu'il faut, ce qui est le facteur le plus important et le plus déterminant pour parvenir à une paix durable, que les parties participent aux négociations de paix avec tout le sérieux possible et de bonne foi, sur la base d'une confiance mutuelle totale. C'est à cette seule condition que la communauté internationale pourra apporter sa contribution au processus de paix, en vérifiant dans quelle direction les pourparlers de paix progressent et en créant un climat favorable pour appuyer les efforts déployés par les parties directement concernées. Au nom du Gouvernement japonais, je tiens à affirmer que mon pays est disposé à coopérer avec toutes les parties intéressées pour avancer dans ce sens.

La séance est levée à 13 h 15.